

SOMMAIRE

Page de garde

1. ÉDITORIAL

1.2 Méthodologie d'élaboration

1.2.1 Gouvernance du PEDT

1.2.3 Une commune en mutation rapide : Magny-le-Hongre, entre ruralité historique et pression urbaine contemporaine

1.3 Définition et finalité du PEDT

1.4 Contexte socio-démographique & diagnostic territorial

1.4.1 Une démographie en pleine ascension

1.4.2 Une vitalité naturelle remarquable (Naissances/décès)

1.4.3 Un territoire façonné par la jeunesse

1.4.4 La génération montante : 10-14 ans en force (Répartition enfants)

1.4.5 Ménages d'aujourd'hui : des parcours de vie pluriels

1.4.6 Portraits de foyers : la famille au centre (Structure des ménages)

1.4.7 Familles recomposées, solos, classiques : une mosaïque sociale

1.4.8 Les deux enfants : le modèle dominant hongrémanien

1.5 La scolarité et l'insertion à Magny-le-Hongre

1.5.1 Une scolarisation fluide et continue

1.5.2 Des diplômes à la pelle, un capital humain stratégique

1.5.3 Une jeunesse pleinement active

1.5.4 Des trajectoires d'emploi contrastées

1.5.5 La montée des élites locales (CSP)

1.5.6 Les femmes dans tous les métiers... mais pas partout

1.5.7 Le salaire miroir des qualifications

1.5.8 Statuts d'emploi : CDI ou précarité ?

1.5.9 Le piège du temps partiel féminin

1.5.10 Un chômage sous contrôle... mais à surveiller chez les jeunes

1.5.11 Moins de diplôme, plus de risque : la preuve par les chiffres

1.6 Logement et dynamiques sociales

1.6.1 Propriétaires, locataires : fracture résidentielle en vue ?

1.6.2 Pauvreté résidentielle : le poids de l'accès au foncier

1.7 Offre éducative existante

1.7.1 Petite enfance et crèches

- a) Crèches municipales
- b) Crèche inter-entreprise « Myosotis »
- c) Crèche « Les Petits Chaperons Rouges »
- d) Relais Petite Enfance (RPE)

1.7.2 Structures scolaires et périscolaires sur la commune

- Écoles maternelles
- Écoles élémentaires
- École primaire
- Collège

1.7.3 Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)

- Centres de loisirs
- Périscolaire matin et soir
- Pause méridienne
- Journée du Mercredi

1.7.4 Diagnostic de la fréquentation scolaire : vers une nécessaire évolution de l'offre

1.7.5 Les études dirigées

1.7.6 Le Point Jeunes ou « Service Jeunesse »

- Fonctionnement
- Partenariats collège
- Création d'un Service Information Jeunesse (SIJ)
 - 1. Besoin et objectifs
 - 2. Un service reconnu par l'État
 - 3. Implantation et organisation
 - 4. Effet levier pour la politique jeunesse
 - 5. Feuille de route

1.7.7 Les séjours (vacances, ski, été...)

1.8 Diagnostic interne : Parole des acteurs éducatifs

1.8.1 Cadre de l'analyse interne

1.8.2 Enseignements majeurs des entretiens de terrain

- a) Des professionnels investis mais en quête de reconnaissance stratégique
- b) Qualité relationnelle forte avec les enfants et les familles
- c) Fragilités structurelles persistantes

1.8.3 Axes d'amélioration issus du terrain

- 1. Structurer les passerelles éducatives et la continuité 0-25 ans
- 2. Consolider la coéducation avec les familles

- 3. Professionnaliser l'accompagnement éducatif
- 4. Renforcer la gouvernance inter-acteurs
- 1.8.4 Conclusion de l'analyse interne

1.9 Analyse SWOT du territoire éducatif

- Forces
- Faiblesses
- Opportunités
- Menaces

1.10 Synthèse stratégique de l'offre éducative locale

2. Bilan et axes d'orientation

- 2.1 Évaluation de l'existant
- 2.2 Les six ambitions structurantes du PEDT

3. Nouvelles orientations stratégiques & cadre de mise en œuvre

- 3.1 Défis éducatifs identifiés
- 3.2 Objectifs opérationnels (synthèse)
- 3.3 Critères d'évaluation & indicateurs de suivi (synthèse)
- 3.4 Projet bilan partenarial avec l'Éducation Nationale

4. PEDT Plan-Mercredi

- 4.1 Présentation du label et enjeux locaux
- 4.2 Spécificités de l'accueil du mercredi (organisation, horaires)
- 4.3 Intégration dans le PEDT (cohérence éducative, collaboration)
- 4.4 Dispositifs partenariaux et pratiques éducatives (inclusion, mixité, communication)
- 4.5 Mise en valeur de la richesse du territoire (partenariats culturels, sorties)
- 4.6 Développement d'activités éducatives de qualité

5. Moyens, fonctionnement & indicateurs de suivi

- 5.1 Objectifs qualitatifs et quantitatifs – PEDT & Plan Mercredi
- 5.2 Moyens humains mobilisés – structures et qualifications
- 5.3 Locaux, accessibilité & équipements
- 5.4 Organisation type des mercredis éducatifs

6. Suivi, évaluation & gouvernance – Synthèse

- 6.1 Tableau de bord semestriel
- 6.2 Enquête annuelle familles/enfants
- 6.3 Audit mi-parcours CAF 2027

1. EDITORIAL

Depuis 2019, Magny le Hongre dispose d'un Projet éducatif local qui a permis de structurer l'action municipale en faveur des enfants et des jeunes. Un second projet a ensuite été mis en place en 2022. Forte de ces deux étapes, la ville franchit aujourd'hui un nouveau cap : l'élaboration d'un Projet éducatif de territoire 2025-2028, adossé à un Plan Mercredi pour les 3-13 ans. L'enjeu est clair : assurer la continuité et la cohérence éducatives de la toute petite enfance jusqu'à l'entrée dans l'âge adulte, dans un contexte de mutation démographique et d'exigence environnementale.

Au cours des derniers mois, élus, services municipaux, Éducation nationale, CAF, associations, parents et jeunes ont travaillé ensemble : diagnostics chiffrés, entretiens de terrain, ateliers participatifs... Cette démarche concertée nous dote aujourd'hui d'un outil commun, au service d'un objectif simple, garantir à chaque enfant et chaque jeune hongrémanien de grandir, d'apprendre et de s'épanouir dans les meilleures conditions grâce à un service public accessible, inclusif et exigeant.

Les années 2025-2028 permettront ainsi :

- De consolider la complémentarité des temps (scolaire, périscolaire, extrascolaire) ;
- De réaffirmer nos valeurs de **respect, mixité, santé et dialogue** ;
- Déployer des actions concrètes en faveur de l'égalité des chances, de l'insertion professionnelle, de l'ouverture culturelle, de la citoyenneté, de la transition écologique et de l'engagement des 11-25 ans.

Cette nouvelle feuille de route prolonge et interroge, quand il le faut, les politiques éducatives déjà menées ; elle s'appuie sur le dévouement quotidien des 66 agents municipaux du secteur Éducation-Enfance-Jeunesse et sur l'investissement de nos nombreux partenaires.

En nous réinventant continuellement, nous faisons le choix d'un service public éducatif de qualité, accessible à toutes et à tous. C'est ensemble, enfants, familles, professionnels et élus que nous porterons cette ambition pour Magny le Hongre.



Véronique Flament Bjarstal

Marina RENUCCI 2^{ème} adjointe et Déléguée de la vie familiale

Simonetta RESTA 8^{ème} adjointe et déléguée à la jeunesse et à l'intergénérationnel

Pascale Posé Elue délégué a la petite enfance.

1 Définition et finalité du PEDT

Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) constitue un engagement contractuel réunissant les collectivités, les services de l'État, les organismes financiers et l'ensemble des acteurs éducatifs d'un territoire.

Il formalise une démarche collective visant à offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité. Véritable outil de coordination locale des politiques éducatives, le PEDT permet à la commune de Magny-le-Hongre de partager une vision globale de l'éducation, en articulant harmonieusement les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, toujours dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

La finalité du PEDT :

C'est de proposer à chaque enfant scolarisé sur le territoire un parcours éducatifs cohérent avant, pendant et après la classe pour :

- Garantir la cohérence éducative sur tous les temps de vie de l'enfant.
- Développer une offre de qualité, inclusive et adaptée aux besoins du territoire.
- Fédérer les acteurs éducatifs locaux : écoles, parents, services municipaux, associations, institutions partenaires.
- Créer un cadre de pilotage stratégique et d'évaluation continue, en lien avec les objectifs nationaux (Plan mercredi, COG CAF, réforme des rythmes...).
- Réaffirmer le rôle de la commune en tant que maître d'orchestre éducatif du territoire.

1 Méthodologie d'élaboration

L'élaboration du PEDT 2025-2028 de Magny le Hongre repose sur une démarche participative, structurée en plusieurs phases :

1. Constitution du comité de pilotage : rassemblant les élus, les techniciens, les partenaires institutionnels, les équipes éducatives, les responsables des centres de loisirs, et des représentants de familles.
2. Diagnostic partagé :
 - Analyse des données socio-démographiques (INSEE, Ville Data).
 - Enquêtes et consultations (enfants, jeunes, familles, professionnels).
 - Entretiens qualitatifs auprès des acteurs clés du territoire.
3. Définition de la vision stratégique : choix des valeurs éducatives, identification des axes prioritaires, co-construction des objectifs.
4. Élaboration du plan d'action triennal, articulé autour de fiches opérationnelles.
5. Structuration du dispositif de suivi et d'évaluation (indicateurs, calendrier, outils de pilotage).
6. Validation politique en Conseil Municipal et transmission aux partenaires institutionnels (CAF, DSDEN)

1.2.3 Gouvernance du PEDT

La gouvernance du Projet Éducatif de Territoire (PEdT) – Plan Mercredi est assurée par deux instances complémentaires : un comité de pilotage et un comité technique.

Le comité de pilotage, dont la composition est décrite ci-dessous, réunit les acteurs institutionnels et décisionnels : les élus, les services municipaux, l'Éducation nationale, la Caf, le conseil départemental. Il a pour mission de définir les grandes orientations, de valider les objectifs et de suivre l'avancée du projet. Ce comité se réunira au minimum une fois par an afin de faire le point sur la mise en œuvre du PEDT et d'évaluer les actions déployées.

En parallèle, le comité technique, composé des technicien·ne·s de la Ville, des représentants d'école, des associations locales et des partenaires de terrain, veille à la mise en œuvre opérationnelle du projet. Il assure le suivi régulier des actions et propose les ajustements nécessaires. Ce comité se réunira au minimum deux fois par an.

La direction du pôle Éducation Enfance Jeunesse de la Ville de Magny le Hongre assurera la coordination générale du PEDT – Plan Mercredi.

Ainsi, le comité de pilotage fixe le cadre stratégique, tandis que le comité technique en garantit la réalisation concrète.

Membre du Comité de pilotage (COPIL) :

Nom	Prénom	Titre
FLAMENT BJARSTAL	Véronique	Le Maire
RENUCCI	Marina	2 ^{ème} adjointe et Déléguée de la vie familiale
RESTA	Simonetta	7 ^{ème} adjointe et déléguée à la jeunesse et à l'intergénérationnel
POSE	Pascale	Elue délégué a la petite enfance

BAUTISTA	Amalia	Directeur général des services
RUMMELHART	Olivier	Directeur des services Education enfance jeunesse
MILLE	Sabine	Directrice adjointe / Responsable agents des écoles/restauration et Budget
MARECHAL	Amélie	Directrice de la crèche
DENIER	Jean-Rémi	Coordonnateur EJE
DORLUS	Frantz	Responsable du Service Jeunesse et de la Structure Information Jeunesse
		Chargée conseil et développement (sites Nord) de la Caf
		Inspectrice de l'Éducation nationale
		Inspectrice de l'Académie de Seine-et-Marne
		Rectrice de l'Académie de Créteil
		Délégué départemental de l'Éducation nationale
		Délégué départemental de l'Éducation nationale
		Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse du SDJES
		Inspecteur de la Jeunesse et des Sports / Chef de service du SDJES 77

Membre du Comité technique (COTECH) :

Nom	Prénom	Titre
BAUTISTA	Amalia	Directeur général des services
RUMMELHART	Olivier	Directeur des services Education enfance jeunesse
MILLE	Sabine	Directrice adjointe / Responsable agents des écoles/restauration et Budget
MARECHAL	Amélie	Directrice de la crèche
DENIER	Jean-Rémi	Coordonnateur EJE
DORLUS	Frantz	Responsable du Service Jeunesse et de la Structure Information Jeunesse
HATCHI	Audrey	Directrice de la structure jeunesse
DIAS	Elodie	Directrice centre de loisirs « Les P'tites Canailles »
FRANCISCO	Amélie	Directeur centre de loisirs « Le Paradis des Ouistitis »
LEMAY	Germain	Directeur centre de loisirs « Les P'tites Farfadets »
Directeur.rice d'écoles – Principale du collège		
Représentants d'école		
Les associations locales		
Les partenaires de terrain		



1.2.3 Une commune en mutation rapide : Magny le Hongre, entre ruralité historique et pression urbaine contemporaine

Magny le Hongre est une commune francilienne située dans le département de Seine-et-Marne (77), en plein cœur du secteur stratégique du Val d'Europe, à proximité immédiate du parc Disneyland Paris. Elle s'inscrit dans une intercommunalité dynamique : la Communauté d'Agglomération du Val d'Europe.

- Superficie du département : 5 915 km²
- Superficie de la commune : 4,7 km²

La population de Magny-le-Hongre depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Population	121	223	264	331	1 791	5 918	8 428	9 064
Densité moyenne (hab/km ²)	26,0	47,9	56,7	71,0	384,3	1 270,0	1 808,6	1 945,1

- (*) 1967 et 1974 pour les DOM

- *Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2022.*
- *Source : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2019 exploitations principales.*

L'évolution démographique de Magny le Hongre depuis 1968 est remarquable. La commune est passée :

- De 121 habitants en 1968 à plus de 9 000 habitants en 2021, selon l'Insee avec une estimation à 9 388 habitants en 2025.

Cette croissance fulgurante, amorcée dans les années 1990, s'explique principalement par :

- Le développement urbanistique lié au projet Val d'Europe,
- L'arrivée de grandes infrastructures touristiques (notamment Disneyland Paris),
- Et l'essor des zones résidentielles destinées aux familles et jeunes actifs travaillant à Paris ou dans le bassin d'emploi marnais.

Une croissance qui ralentit, un modèle à stabiliser :

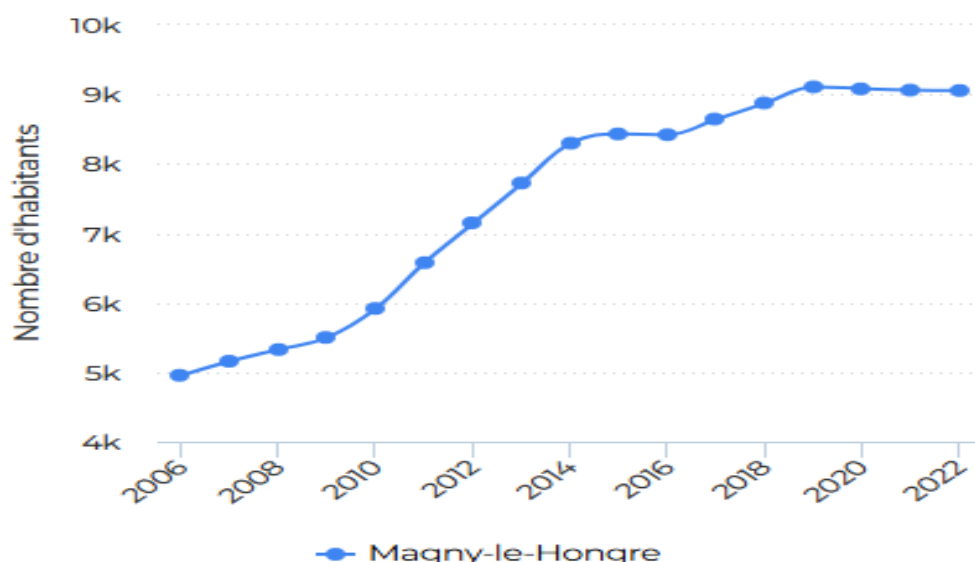
Depuis 2015, le rythme de croissance ralentit (+1,2 %/an en moyenne), signalant une atteinte progressive de la capacité foncière maximale. Le développement démographique est désormais plus dépendant des dynamiques internes (naissances, mobilités résidentielles locales) que des arrivées massives.

Cette situation impose de réinterroger les équilibres territoriaux et d'adapter les politiques publiques, notamment éducatives, à un territoire où la demande évolue plus par transformation sociale que par expansion démographique.

1.4 Contexte socio-démographique & diagnostic territorial

1.4.1 Une démographie en pleine ascension

Explosion démographique : de village à ville en 50 ans



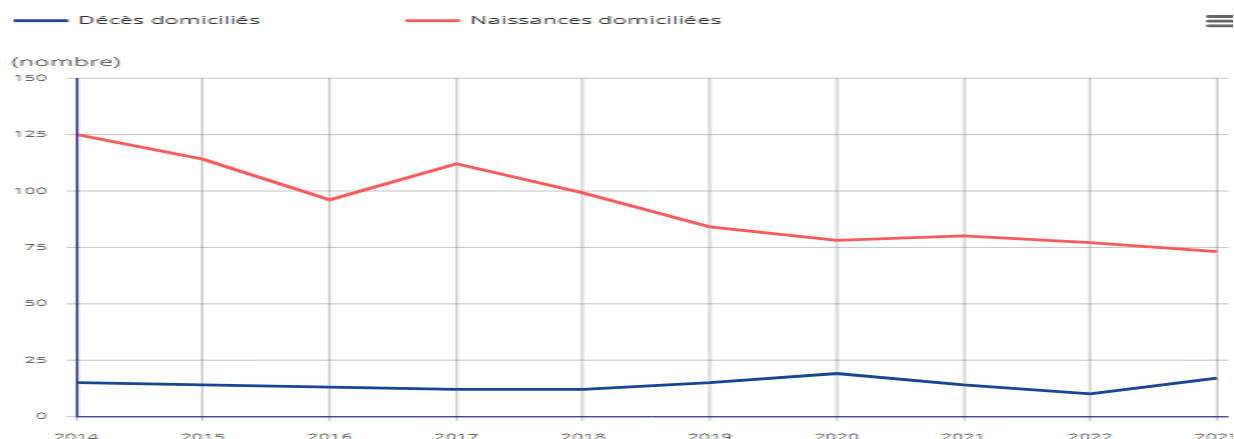
Source l'Internaute d'après l'Insee

Magny le Hongre compte 9 064 habitants selon le recensement officiel de 2021, mais les estimations récentes portent la population à environ 9 388 habitants en 2025, témoignant d'une dynamique démographique soutenue. La commune a connu une croissance très forte sur le long terme, passant de seulement 121 habitants en 1968 à plus de 9 000 aujourd'hui, soit une multiplication spectaculaire de sa population en quelques décennies.

Cette évolution s'est accompagnée d'une hausse annuelle moyenne récente de +1,2 % par an entre 2015 et 2021. Si la tendance se poursuit, la commune pourrait atteindre près de 10 000 habitants à l'horizon 2030. Avec une densité de 1 945 habitants au kilomètre carré en 2021, Magny le Hongre affiche une densité nettement supérieure à la moyenne nationale, ce qui souligne son attractivité et son caractère résidentiel dynamique.

1.4.2 Une vitalité naturelle remarquable Naissances/décès

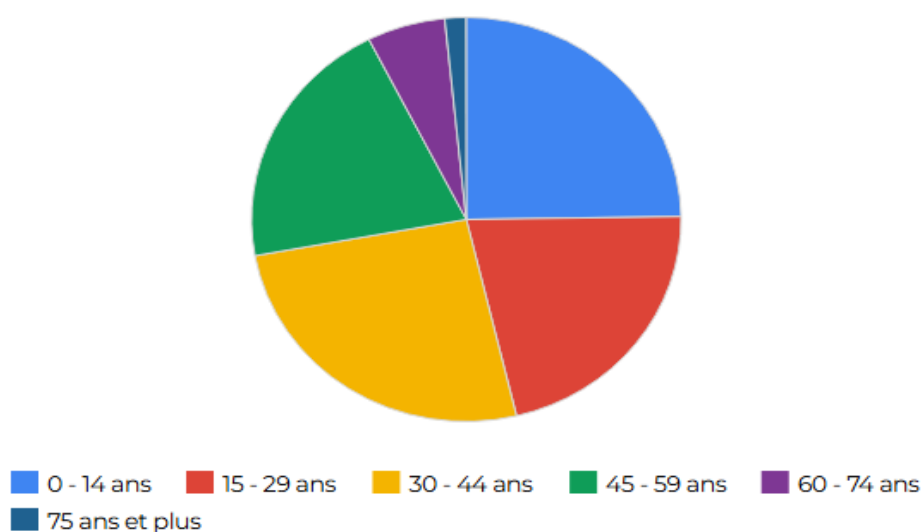
La situation démographique de Magny le Hongre présente un paradoxe intéressant : bien que la commune affiche une population très jeune et une forte proportion de familles avec enfants (près de 25 % de moins de 15 ans, et plus de 21 % de 15-29 ans), le nombre annuel de naissances reste étonnamment bas, autour de 70 à 75 par an.



Source Insee

1.4.3 Un territoire façonné par la jeunesse :

Pyramide des âges : le règne des moins de 45 ans



Source de l'Internaute d'après l'Insee

La structure démographique de Magny le Hongre en 2021 révèle une commune particulièrement jeune et familiale, bien au-dessus des moyennes nationales dans toutes les tranches d'âge inférieures à 45 ans. Les enfants de moins de 15 ans représentent 2 243 habitants, soit 24,8 % de la population, contre seulement 17,1 % en moyenne dans les villes françaises.

Cette surreprésentation des jeunes se poursuit chez les 15-29 ans, qui constituent 21,5 % de la population (1 947 personnes), alors que la moyenne nationale n'est que de 13,2 %. Les 30-44 ans sont également très nombreux, avec 2 342 habitants, soit 25,9 % de la population, contre 17,8 % en moyenne ailleurs.

À l'inverse, les tranches d'âge plus âgées sont nettement sous-représentées. Les 45-59 ans représentent 20,4 % (1 844 habitants), un chiffre légèrement inférieur à la moyenne nationale (21,9 %). La différence devient très marquée pour les seniors : les 60-74 ans ne sont que 5,9 % de la population (534 personnes), alors que la moyenne nationale atteint 20,9 %. Enfin, les 75 ans et plus ne représentent que 1,6 % (146 habitants), contre 9,1 % en moyenne dans les autres villes.

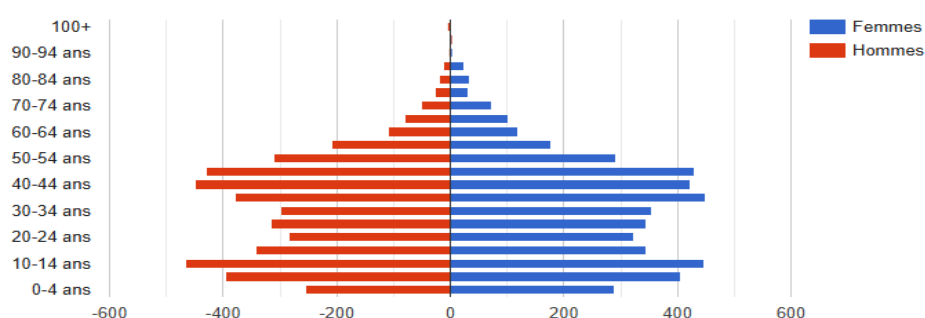
Cette pyramide des âges traduit une commune très attractive pour les familles et les jeunes actifs, avec une dynamique démographique portée par la jeunesse et la présence massive de ménages avec enfants.

Ce profil explique la forte demande en équipements scolaires, périscolaires et de loisirs, mais aussi les défis à venir liés au vieillissement progressif de la population à moyen terme.

Par ailleurs, la faible part des seniors indique une moindre pression sur les services à la personne et les structures d'accueil pour personnes âgées, mais souligne aussi l'absence d'une offre adaptée à ce public. Enfin, cette jeunesse dominante façonne l'identité de Magny le Hongre comme une ville familiale, dynamique et tournée vers l'avenir, mais qui devra anticiper l'évolution de ses besoins au fil des décennies.

1.4.4 La génération montante : 10-14 ans en force Répartition enfants

Graphique part d'hommes et de femme par catégorie d'âge sur la commune



Source Ville Data

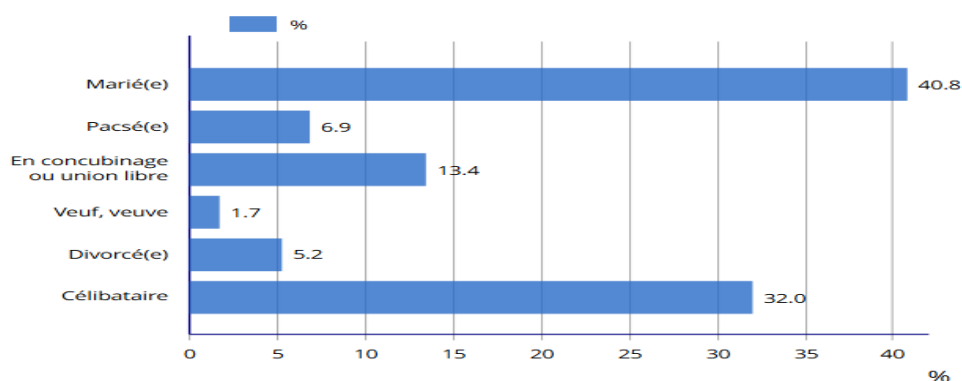
On observe une part de femmes (51,3 %) supérieure à celle des hommes (48,7 %), ce qui traduit une légère prédominance féminine à Magny le Hongre.

La tranche d'âge la plus représentée dans la commune est celle des 10 à 14 ans, avec 447 filles et 467 garçons, soit un total de 914 personnes, ce qui correspond à 10 % de la

population. La seconde tranche d'âge la plus importante est celle des 40 à 44 ans, qui compte 422 femmes et 449 hommes, soit un total de 871 personnes.

1.4.5 Ménages d'aujourd'hui : des parcours de vie pluriels

Statut conjugal des personnes de 15 ans ou plus en 2021



Source Insee

1.4.6 Portraits de foyers : la famille au centre Structure des ménages

Ménages selon leur composition

Ménages d'une famille	Nombre de ménages	%	Population des ménages
Ensemble	2 345	100,0	7 758
Couple sans enfant	570	24,1	1 185
Couples avec enfant(s)	1 425	60,1	5 622
Couple avec uniquement enfant(s) du couple	1 257	53,0	4 889
Couple avec au moins un enfant d'un seul des deux membre du couple	169	7,1	733
Famille monoparentale	349	14,7	952
Homme seul avec enfant(s)	100	4,2	274
Femme seule avec enfant(s)	249	10,5	678

Source Insee

1.4.7 Familles recomposées, solos, classiques : une mosaïque sociale

Composition détaillée des ménages composés d'une seule famille

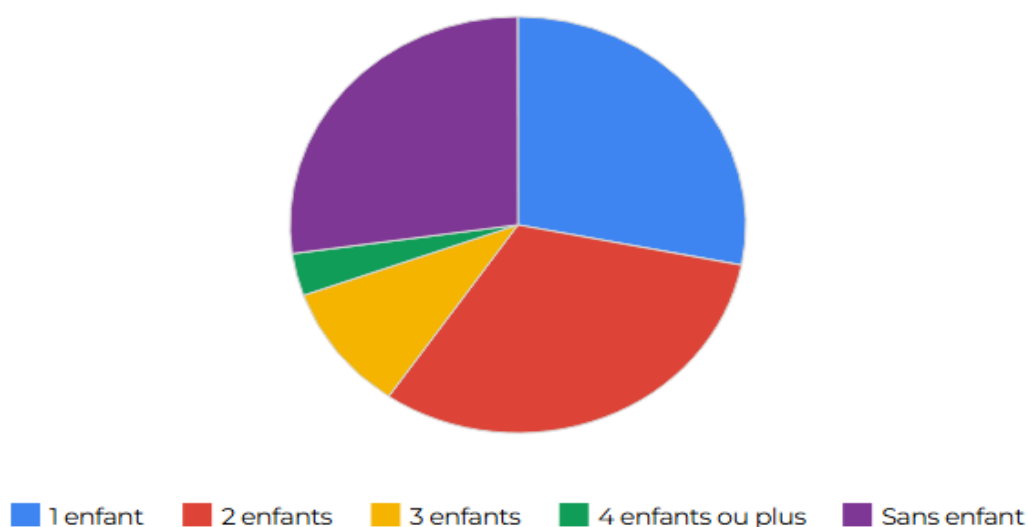
Type de ménages	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2010	%	2015	%	2021	%	2010	2015	2021
Ensemble	2 054	100,0	3 110	100,0	3 444	100,0	5 856	8 405	9 017
Ménages d'une personne	392	19,1	787	25,3	1 015	29,5	392	787	1 015
Hommes seuls	198	9,6	362	11,6	407	11,8	198	362	407
Femmes seules	194	9,4	425	13,7	608	17,6	194	425	608
Autres ménages sans famille	215	10,5	75	2,4	60	1,7	702	198	120
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	1 447	70,4	2 248	72,3	2 369	68,8	4 762	7 420	7 882
Un couple sans enfant	366	17,8	568	18,3	580	16,8	741	1 142	1 235
Un couple avec enfant(s)	939	45,7	1 351	43,4	1 435	41,7	3 617	5 318	5 676
Une famille monoparentale	142	6,9	329	10,6	354	10,3	405	960	971

Source Insee

L'évolution de la taille des ménages et la répartition des statuts conjugaux à Magny le Hongre témoignent d'une commune jeune, familiale, mais en mutation. Les ménages se réduisent en taille, traduisant la diversification des parcours de vie (familles monoparentales, célibataires, couples sans enfants...). La majorité reste composée de couples, mais la part des célibataires et des unions non traditionnelles progresse. Ces tendances doivent guider l'adaptation de l'offre de logements, des services éducatifs et sociaux, et des politiques de soutien aux familles sur le territoire.

1.4.8 Les deux enfants : le modèle dominant hongrémanien

Nombre d'enfants par famille à Magny le Hongre



Source L'Internaute selon l'Insee

En 2021, 31,5 % des familles ont deux enfants, ce qui constitue la catégorie la plus représentée à Magny le Hongre. Cette proportion est nettement supérieure à la moyenne nationale (18,8 %). Les familles avec un enfant sont également nombreuses (28,1 %), là encore bien au-dessus de la moyenne nationale (19,6 %). Magny-le-Hongre est une commune à très forte dominante familiale, avec une proportion exceptionnelle de familles avec enfants, et une diversité croissante des formes familiales (hausse des familles monoparentales et nombreuses). Cette structure démographique impose des politiques éducatives, sociales et urbaines ambitieuses et adaptées, pour accompagner à la fois la jeunesse de la population et la complexification des parcours familiaux. À terme, la commune devra aussi anticiper le vieillissement progressif de ses familles et la diversification de ses besoins sociaux et éducatifs.

1.5 La scolarité et l'insertion à Magny le Hongre

1.5.1 Une scolarisation fluide et continue

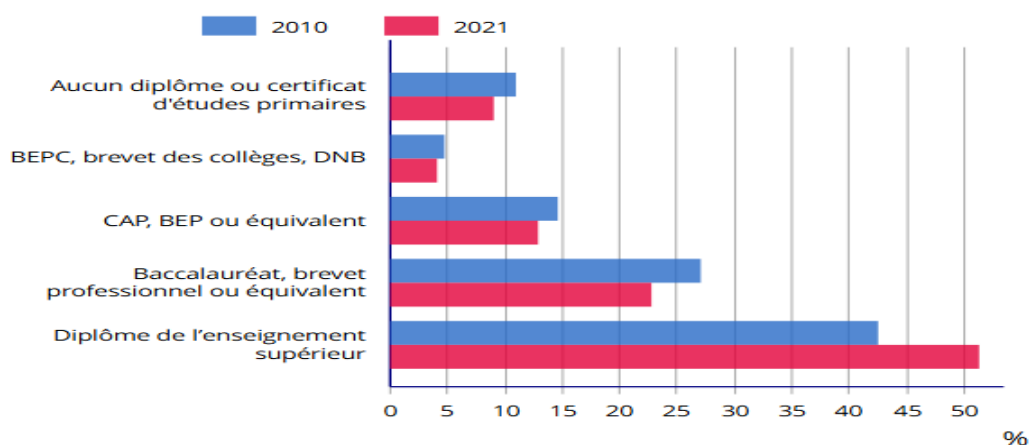
La scolarisation quasi-totale : un capital éducatif précieux

Âge	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	492	377	76,6	80,5	72,9
6 à 10 ans	833	795	95,4	94,2	96,4
11 à 14 ans	727	710	97,7	97,4	98,0
15 à 17 ans	468	453	96,8	97,3	96,3
18 à 24 ans	820	362	44,1	48,2	40,2
25 à 29 ans	660	34	5,1	4,4	5,8
30 ans ou plus	4 874	62	1,3	1,0	1,5

Source Insee

1.5.2 Des diplômes à la pelle, un capital humain stratégique

Une commune hautement diplômée : socle d'avenir



Source Insee

Magny le Hongre se distingue par une scolarisation très élevée des enfants et adolescents, avec une quasi-universalité jusqu'à 17 ans et une bonne poursuite dans l'enseignement supérieur. Ainsi que par une population adulte très diplômée, avec plus de la moitié des 15 ans et plus non scolarisés titulaires d'un diplôme du supérieur, en forte progression sur la dernière décennie.

Cependant, une baisse continue de la part des non-diplômés et des diplômes intermédiaires (CAP/BEP), ce qui traduit une montée en qualification générale de la population.

On observe aussi un profil équilibré hommes/femmes sur le niveau de diplôme, avec une légère avance des femmes sur les diplômes intermédiaires et des hommes sur les diplômes supérieurs longs.

La ville devra maintenir l'excellence éducative et l'accompagnement à l'orientation, notamment pour les jeunes adultes. Adapter l'offre de formation et d'insertion à une population très qualifiée, mais aussi veiller à ne pas laisser de côté les publics moins diplômés. Et continuer à valoriser la poursuite d'études et la réussite scolaire, tout en anticipant les besoins d'insertion professionnelle des jeunes.

1.5.3 Une jeunesse pleinement active Activité 15-64 ans

Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2021

Type d'activité	2010	2015	2021
Ensemble	4 183	5 762	6 362
Actifs en %	84,7	83,4	82,7
Actifs ayant un emploi en %	80,1	76,9	76,8
Chômeurs en %	4,5	6,5	5,9
Inactifs en %	15,3	16,6	17,3
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	7,1	9,4	10,8
Retraités ou préretraités en %	2,7	2,1	1,9
Autres inactifs en %	5,6	5,1	4,6

Source Insee

1.5.4 Des trajectoires d'emploi contrastées

Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2021

Sexe et âge	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	6 362	5 260	82,7	4 888	76,8
15 à 24 ans	1 287	558	43,3	490	38,1
25 à 54 ans	4 459	4 239	95,1	3 978	89,2
55 à 64 ans	616	464	75,3	420	68,2
Hommes	3 117	2 652	85,1	2 484	79,7
15 à 24 ans	624	266	42,7	233	37,4
25 à 54 ans	2 176	2 126	97,7	2 010	92,4
55 à 64 ans	318	260	81,8	240	75,5
Femmes	3 244	2 608	80,4	2 404	74,1
15 à 24 ans	664	291	43,9	257	38,7
25 à 54 ans	2 283	2 113	92,6	1 968	86,2
55 à 64 ans	298	204	68,5	180	60,4

Source Insee

La commune affiche un taux d'emploi très élevé, nettement supérieur à la moyenne nationale, et un taux de chômage relativement bas. La part d'élèves/étudiants est importante, reflet de la jeunesse de la population.

Les retraités sont très peu nombreux dans cette tranche d'âge, ce qui confirme la faible présence de seniors à Magny le Hongre.

Magny le Hongre est une commune très dynamique, avec une population jeune, active et bien insérée professionnellement. Cela s'explique par la proximité de pôles d'emploi majeurs (Val d'Europe, Marne-la-Vallée, Paris).

La part importante d'élèves/étudiants montre que la commune attire ou retient des jeunes en formation, ce qui est positif pour le renouvellement de la population active.

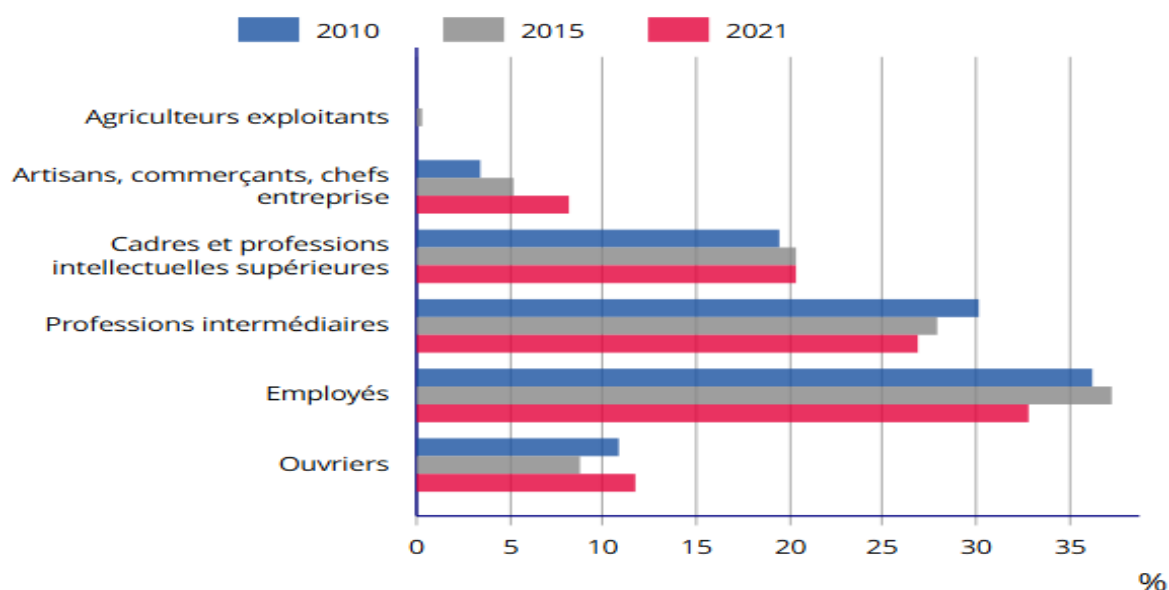
On observe une faible présence de retraités ce qui confirme le profil jeune de la commune, avec peu de seniors dans la tranche d'âge 15-64 ans.

Le taux d'activité des femmes est élevé, ce qui traduit une bonne insertion professionnelle féminine, même si un léger écart persiste avec les hommes.

Les enjeux à venir seront de maintenir ce dynamisme, d'accompagner l'insertion des jeunes sur le marché du travail, anticiper l'évolution des besoins à mesure que la population vieillit, et continuer à soutenir l'emploi local.

1.5.5 La montée des élites locales CSP

Emplois par catégorie socioprofessionnelle



Source Insee

La part élevée de cadres et professions intellectuelles supérieures (20,4 %) est supérieure à la moyenne nationale, ce qui traduit une population active qualifiée, souvent en lien avec la proximité de Paris et des pôles d'emploi du Val d'Europe.

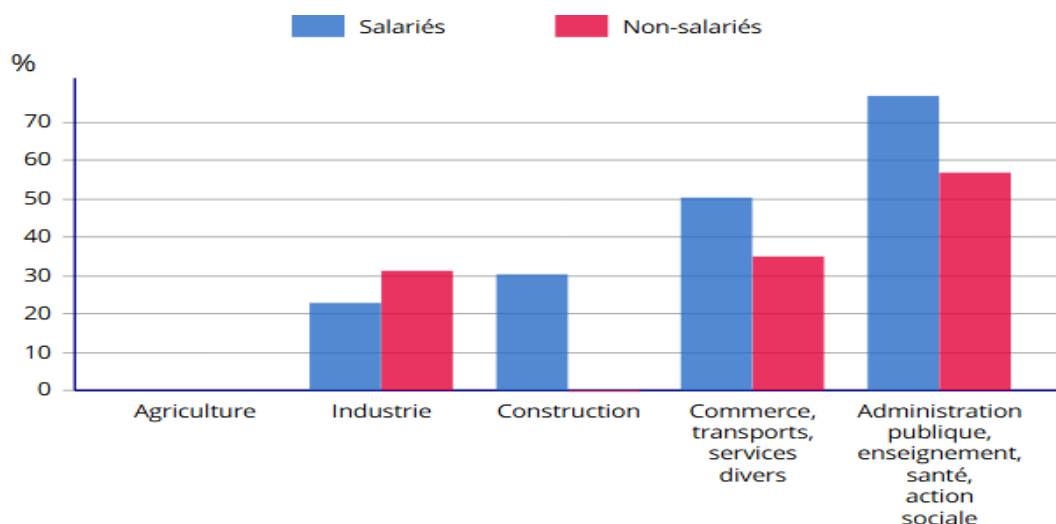
La forte progression des artisans, commerçants et chefs d'entreprise (+4,7 points en 10 ans) suggère un dynamisme entrepreneurial local, probablement lié au développement des services, du commerce et de la création d'entreprises dans la commune.

La baisse des employés et des professions intermédiaires peut s'expliquer par la montée en qualification de la population, mais aussi par la transformation du tissu économique local (automatisation, tertiarisation). La légère hausse du taux d'ouvriers Peut refléter le maintien ou la création de certains emplois dans la construction, la logistique ou les services à la personne.

Plus de 90 % des emplois sont dans le commerce, les services, l'administration, l'enseignement, la santé et l'action sociale. Cela reflète la structure d'une commune résidentielle de la grande couronne parisienne, avec peu d'industrie ou d'agriculture. L'augmentation de la part de l'administration, de l'enseignement et de la santé traduit l'adaptation de la commune à sa croissance démographique et à la demande de services publics (écoles, crèches, santé, action sociale).

1.5.6 Les femmes dans tous les métiers... mais pas partout

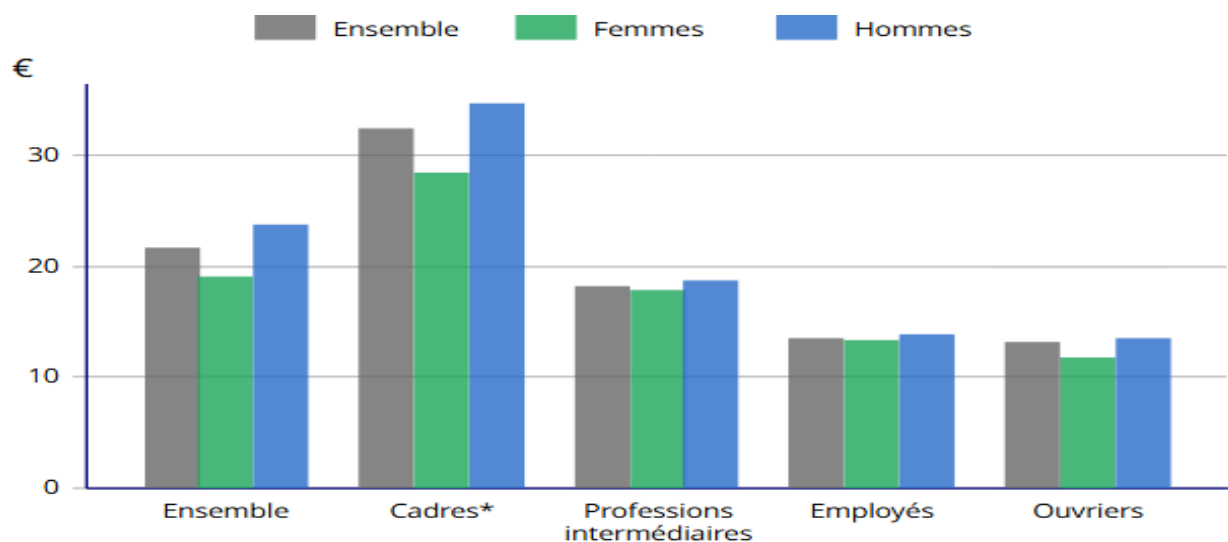
Taux de féminisation des emplois par statut et secteur d'activité en 2021



Les enjeux pour la commune sont de poursuivre le développement de l'offre de formation et d'accompagnement à la création d'entreprise pour maintenir cette dynamique entrepreneuriale et la montée en gamme des emplois. D'adapter les services publics face à la croissance de la population et à la demande croissante en éducation, santé et action sociale, il est crucial d'anticiper les besoins en infrastructures et en personnels qualifiés. De diversifier l'économie locale, bien que le tertiaire domine, il serait pertinent de soutenir la diversification économique (artisanat, nouvelles technologies, logistique verte) pour renforcer la résilience du territoire. Ainsi que de favoriser l'emploi des femmes et l'égalité professionnelle en maintenant l'effort sur l'accès à l'emploi pour les femmes, notamment dans les secteurs porteurs et les fonctions d'encadrement.

1.5.7 Le salaire miroir des qualifications

Salaire net horaire moyen (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2022



Source Insee

1.5.8 Statuts d'emploi : CDI ou précarité ?

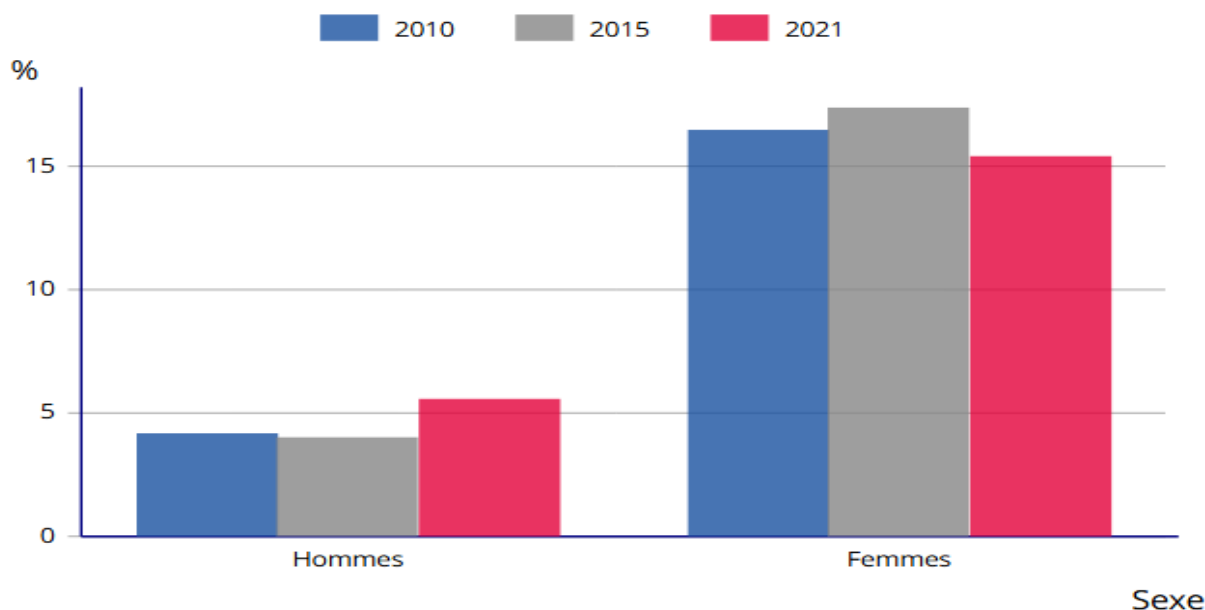
Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2021

Statut et condition d'emploi	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	2 510	100	2 412	100
Salariés	2 203	87,8	2 229	92,4
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	2 003	79,8	1 974	81,9
Contrats à durée déterminée	122	4,9	180	7,5
Intérim	19	0,8	16	0,7
Emplois aidés	0	0,0	4	0,2
Apprentissage - Stage	60	2,4	55	2,3
Non-Salariés	307	12,2	183	7,6
Indépendants	141	5,6	126	5,2
Employeurs	163	6,5	53	2,2
Aides familiaux	2	0,1	5	0,2

Source Insee

1.5.9 Le piège du temps partiel féminin

Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe



Source Insee

1.5.10 Un chômage sous contrôle... mais à surveiller chez les jeunes

Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

Nombre de chômeurs et taux de chômage	2010	2015	2021
Nombre de chômeurs	189	374	373
Taux de chômage en %	5,3	7,8	7,1
Taux de chômage des 15 à 24 ans	7,8	15,0	12,1
Taux de chômage des 25 à 54 ans	4,8	6,8	6,2
Taux de chômage des 55 à 64 ans	4,4	10,9	9,5

Source Insee

Le nombre de chômeurs a doublé entre 2010 et 2015, puis s'est stabilisé jusqu'en 2021.

Le taux de chômage a suivi la même tendance : il a augmenté de manière significative entre 2010 et 2015 (effet de la crise économique et de l'arrivée de nouveaux habitants), puis a légèrement diminué, restant toutefois au-dessus du niveau de 2010.

Malgré cette hausse, le taux de chômage à Magny le Hongre reste inférieur ou proche de la moyenne nationale, ce qui témoigne d'un tissu économique relativement dynamique et d'une bonne insertion professionnelle de la population. Le taux de

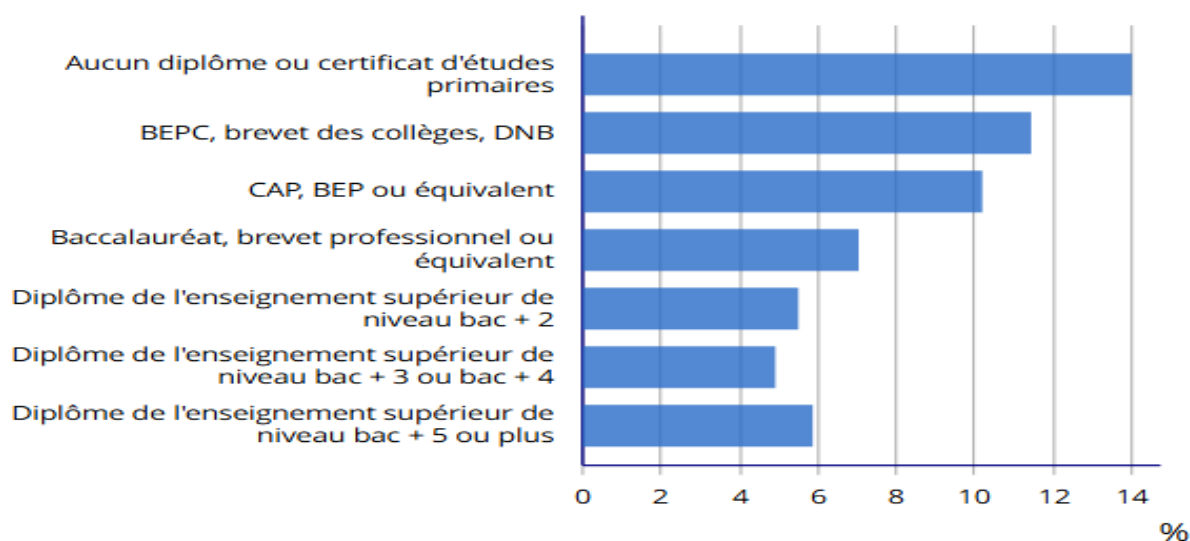
chômage des jeunes (15-24 ans) est le plus élevé, atteignant un pic de 15 % en 2015 avant de redescendre à 12,1 % en 2021. Ce niveau reste préoccupant et montre la difficulté d'insertion des jeunes sur le marché du travail, un phénomène national accentué localement par la jeunesse de la population.

Chez les 25-54 ans, le chômage est nettement plus faible (6,2 % en 2021), ce qui traduit une bonne insertion professionnelle de la population active principale.

Le chômage des seniors (55-64 ans), bien qu'en baisse par rapport à 2015, reste élevé (9,5 %), ce qui peut s'expliquer par des difficultés de reconversion ou de maintien dans l'emploi à l'approche de la retraite.

1.5.11 Moins de diplôme, plus de risque : la preuve par les chiffres Chômage par diplôme

Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par diplôme en 2021



Source Insee

Le taux de chômage décroît nettement avec l'élévation du niveau de diplôme. Les personnes sans diplôme sont les plus touchées (14 % de chômage), soit plus du double du taux des diplômés du supérieur.

Les diplômés du supérieur (bac +2 et au-delà) bénéficient d'une bien meilleure insertion professionnelle, avec des taux de chômage inférieurs à 6 %.

Le taux de chômage des titulaires de bac +5 ou plus (5,9 %) est légèrement supérieur à celui des bacs +3/4 (4,9 %), ce qui peut s'expliquer par des effets de spécialisation ou de mobilité professionnelle.

Les jeunes (15-24 ans) et les seniors (55-64 ans) restent les plus exposés au chômage, ce qui appelle à renforcer l'accompagnement à l'insertion (stage, alternance, orientation, formation continue). L'accès à la formation et à la qualification reste le meilleur rempart contre le chômage à Magny le Hongre comme ailleurs. Après une hausse post-crise, la situation s'améliore mais reste à surveiller, surtout pour les publics les plus fragiles.

Les enjeux pour la commune seront de développer les dispositifs d'accompagnement des jeunes vers l'emploi et de soutenir la formation continue et la reconversion des seniors ainsi que de favoriser la montée en qualification de tous les habitants.

1.6 Logement et dynamiques sociales

1.6.1 Propriétaires, locataires : fracture résidentielle en vue ?

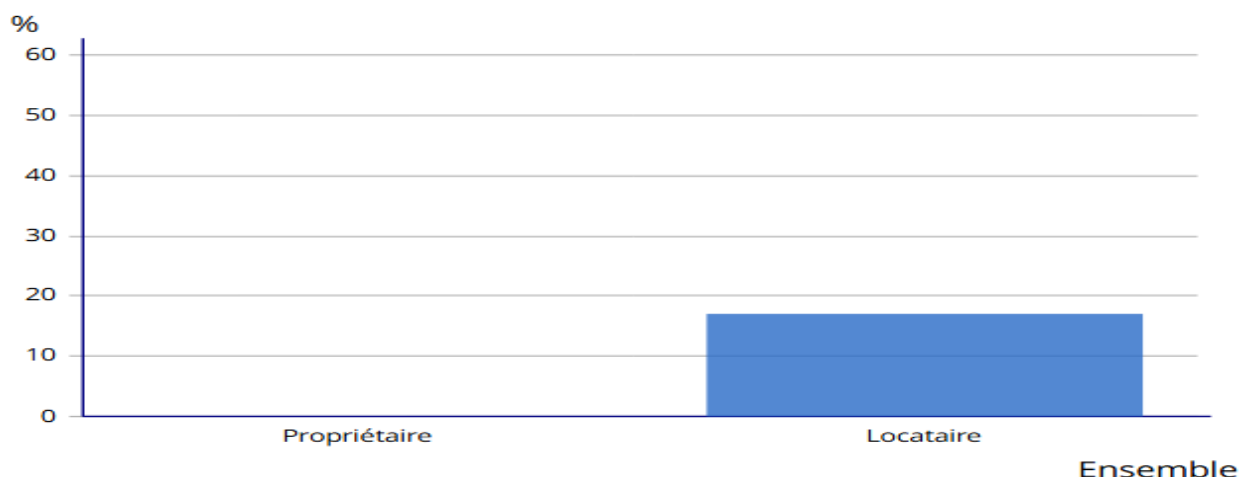
Résidences principales selon le statut d'occupation

Statut d'occupation	2010		2015		2021			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)
Ensemble	2 057	100,0	3 109	100,0	3 443	100,0	9 000	7,0
Propriétaire	1 279	62,2	1 857	59,7	1 938	56,3	5 808	9,7
Locataire	753	36,6	1 225	39,4	1 472	42,8	3 115	3,5
dont d'un logement HLM loué vide	72	3,5	178	5,7	291	8,4	760	4,7
Logé gratuitement	25	1,2	27	0,9	33	1,0	77	6,5

Source Insee

1.6.1 Pauvreté résidentielle : le poids de l'accès au foncier Pauvreté et statut logement

Taux de pauvreté par statut d'occupation du logement du référent fiscal en 2021



Source Insee

Bilan :

À Magny le Hongre, la pauvreté touche principalement les locataires, tandis que les propriétaires sont largement protégés. Cette situation s'explique par un prix du foncier très élevé, l'accession à la propriété étant réservée aux ménages les plus aisés, avec des prix de maisons généralement compris entre 800 000 € et 1 000 000 €. La saturation foncière et la faible rotation du parc immobilier limitent l'offre de logements sociaux ou abordables, rendant l'installation ou le maintien sur place difficile pour les ménages modestes.

Ce contexte entraîne un effet d'éviction, les ménages les plus pauvres restent locataires, souvent dans des logements plus petits et plus chers au mètre carré. Le parc immobilier, bien que récent et de grande taille, tend à se « rétrécir ». La taille moyenne des logements diminue et la part des petits logements augmente, reflet de la densification et de la saturation foncière.

Cette réalité se traduit par une forte sélectivité sociale par le logement. L'accession à la propriété est difficile pour les ménages modestes, qui restent locataires et donc plus exposés à la précarité. À terme, si la commune ne diversifie pas son offre de logements (petits logements familiaux, logements sociaux avec une accession abordable), elle risque de voir partir les jeunes ménages et les familles modestes, au profit d'une population plus âgée et aisée. Face à ce constat, les enjeux d'avenir sont de maintenir la mixité sociale et générationnelle, d'adapter l'offre de logements à la diversité des ménages (familles nombreuses, monoparentales, jeunes, seniors), et de lutter contre la

précarité des locataires par une politique de logement social ou intermédiaire ambitieuse.

Que retenons-nous de l'analyse statistique :

Champs	Synthèse des données	Mise en perspective
---------------	-----------------------------	----------------------------

Profil socio-démographique	La commune connaît une croissance exceptionnelle : de 121 habitants en 1968 à plus de 9 000 aujourd'hui. La population est très jeune (près de la moitié a moins de 30 ans) et majoritairement familiale, avec une forte proportion de couples avec enfants. Les seniors sont sous-représentés. Le modèle familial dominant reste celui à deux enfants, et les ménages se diversifient (hausse des familles monoparentales et recomposées)	Magny le Hongre illustre une commune en transition rapide, passée d'un village rural à une ville familiale et dynamique. Cette jeunesse massive génère une forte demande en équipements scolaires, périscolaires et de loisirs, tout en annonçant à moyen terme un futur vieillissement à anticiper. Le défi majeur : maintenir la qualité des services publics tout en accompagnant l'évolution sociale et générationnelle.
Profil socio-économique	Population hautement diplômée et active, avec un taux d'emploi supérieur à la moyenne nationale et un chômage contenu (autour de 6 %). Forte présence de cadres et professions intellectuelles, mais aussi progression des artisans et entrepreneurs. Le tissu économique repose sur les services, le commerce, la santé et l'éducation. Les prix du logement élevés limitent l'accès à la propriété et renforcent la fracture entre propriétaires aisés et locataires modestes.	Magny le Hongre présente un profil socioéconomique attractif, dynamique et qualifié, mais socialement sélectif. Le principal enjeu sera de préserver la mixité sociale, soutenir l'insertion des jeunes, accompagner la reconversion des seniors et diversifier l'offre de logements et d'emplois. La commune doit concilier prospérité économique, accessibilité résidentielle et cohésion sociale.

1.7 L'état de l'offre en direction de la petite enfance, des enfants et des jeunes

1.7.1 L'offre petite enfance : de l'offre de garde au passage à l'école maternelle

a) Crèches

La ville dispose d'un service Petite Enfance structuré, porté par une équipe pluridisciplinaire. La crèche municipale assure une pédagogie de qualité fondée sur le respect du rythme de l'enfant, la coéducation avec les familles et l'éveil sensoriel.

Crèche municipale « Les P'tits Meuniers » :

La structure multi-accueil « Les P'tits Meuniers » située au 54 rue du Moulin à Vent, dispose de 59 berceaux pour les enfants de Magny le Hongre

Deux possibilités d'accueil ;

- ✓ Accueil permanent à temps complet ou partiel, du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30.
- ✓ Accueil occasionnel du lundi au vendredi, le matin de 8h30 à 11h30 ou en journée complète en fonction des effectifs. L'accueil occasionnel concerne les enfants dans les deux années qui précèdent leur rentrée à l'école. L'accueil occasionnel accueille en priorité les enfants de Magny-le-Hongre, mais reste accessible aux enfants d'autres communes.

Partenariat et projet :

- Accueil éthique, respectant les besoins physiologiques et émotionnels des tout-petits.
- Activités autour de l'alimentation, du jardinage, de l'autonomie (repas, sommeil).
- Encadrement par du personnel qualifié (infirmière puéricultrice, infirmière, EJE).
- Partenariats avec la médiathèque, le conservatoire.
- Ateliers parentalité (sommeil, hygiène, émotions, écrans...).
- Inclusion d'enfants à besoins spécifiques, avec sensibilisation du personnel.

b) Crèche inter-entreprise « Myosotis »

Depuis la rentrée 2018, une seconde crèche a ouvert sur la commune. Il s'agit d'une crèche inter-entreprises gérée par un organisme privé, la maison bleue. Cette crèche conventionnée par la CAF se situe 3 rue de Courtalin et peut accueillir 32 enfants pour les personnes salariées dans des entreprises de Magny le Hongre et dans les environs proches.

c) Crèche « Les Petits Chaperons Rouges » :

Le lundi 29 août 2022, un multi-accueil de 28 berceaux à ouvert au 11 rue de Courtalin 77700 Magny le Hongre. Il se situe au cœur d'une zone d'activité. Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 7h30 à 19h.

Le Multi-Accueil étant avant tout interentreprises, les places sont prioritaires pour les collaborateurs dont les entreprises financent l'accès.

Ces entreprises (TPE-PME Multinationales, Professions Libérales etc.) mettent effectivement des places réservées à disposition de leurs salariés qui en bénéficient au même titre que dans une crèche collective.

Plusieurs cas de figures peuvent se présenter :

- Des entreprises locales (ou professions libérales) peuvent réserver des places pour les collaborateurs habitant de la ville.
- Des entreprises se trouvant dans d'autres départements réservant un certain nombre de places « en réseau » selon des demandes de leurs collaborateurs peuvent réserver une ou plusieurs place(s) au sein du Multi-Accueil. Par exemple une entreprise située à la Défense pourrait réserver une place au sein du Multi-Accueil si l'un de ses collaborateurs habitait à Magny le Hongre. Ce fonctionnement permet aux parents qui travaillent loin de leur ville d'habitation d'avoir une solution de garde à toute proximité de leur domicile.

Par ailleurs, lorsqu'il reste de la disponibilité au sein de la crèche, les places vacantes sont proposées à des parents qui ne bénéficient pas du soutien de leur société, soit des « parents seuls ».

d) Relais Petite Enfance (RPE) :

Le Relais Petite Enfance (RPE) du Val d'Europe soutient l'accueil du jeune enfant au domicile des assistants maternels agréés. C'est un lieu d'accompagnement à destination des parents, enfants, assistants maternels et des gardes à domicile.

Le RPE permet de : recenser l'offre et la demande en matière d'accueil d'enfants, accompagner et orienter parents et futurs parents, assistants et futurs assistants maternels dans leur relation employeur/employé, participer à la professionnalisation des assistants maternels et des gardes à domicile. Offrir un lieu d'échange et d'écoute entre tous.

Le RPE du Val d'Europe est un espace d'information, de rencontre et d'échange à l'écoute des parents et futurs parents, des assistants et futurs assistants maternels, des partenaires institutionnels et des jeunes enfants.

Le RPE du Val d'Europe est géré par Val d'Europe Agglomération, avec les concours financiers des communes de Bailly-Romainvilliers, Chessy, Coupvray, Esbly, Magny le Hongre, Montry, Saint Germain sur Morin, Villeneuve le Comte et de la CAF.

Le RPE anime des ateliers d'éveil sein des centres de loisirs de la commune deux fois par semaine hors vacances scolaires.

Permanence sur rdv :

A Val d'Europe Agglomération - Château de Chessy - Chessy Bourg :

- Tous les matins de 9h00 à 12h00 - sur RDV
- Les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 14h00 à 17h30 - sur RDV

A la Maisons des Services Publics de Val d'Europe - Chessy centre urbain :

- Les 1er et 3eme vendredis du mois de 14h00 à 17h30 - sur RDV.

Au Point Commun - Esbly :

- Le 1er mardi du mois de 13h30 à 17h30 - En accès libre Les mercredis et vendredis de 14h00 à 17h00 - sur RDV

En mairie - Saint Germain Sur Morin

- Le 2ème mercredi du mois de 14h00 à 17h00 - En accès libre

En communes :

- Le samedi, de 9h00 à 12h00 - sur RDV
-

1.7.2 Structures scolaires :



- **École maternelle Charles Fauvet**
- **École élémentaire Charles Fauvet**

Adresse : 15 rue de la Houe - 77700 Magny le Hongre



- **École maternelle Éric Tabarly**
- **École élémentaire Tabarly**

Adresse : 51 rue du Bois de la Garenne - 77700 Magny le Hongre



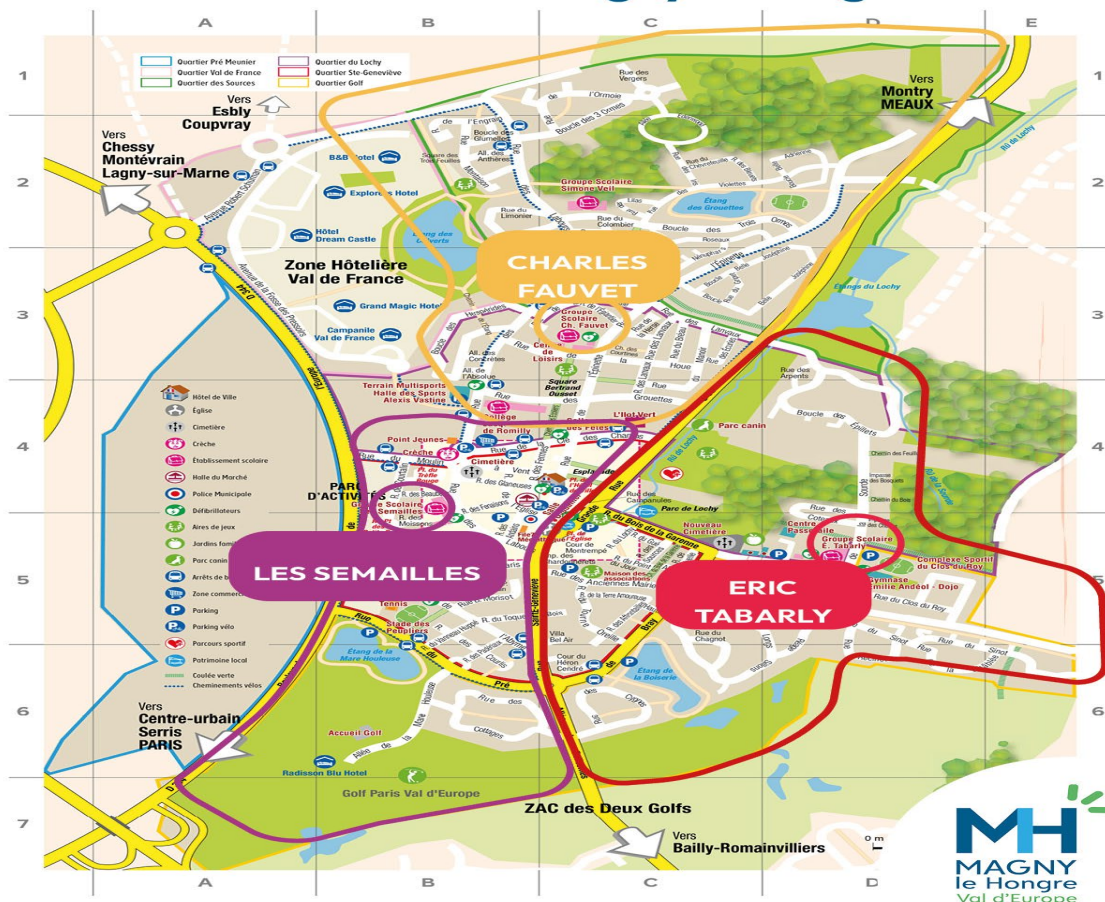
Adresse : 51 rue du Bois de la Garenne -
77700 Maany le Honare



Adresse : 44 rue des Grouettes - 77700
Magny le Hongre

La nouvelle carte scolaire de la ville de Magny le Hongre :

Carte scolaire Magny le Hongre



1.7.3 Les accueils de loisirs sans hébergements (ALSH) :

- Le centre de loisirs maternelle et élémentaire « Les P'tites Canailles », 43 rue des Labours - 77700 Magny le Hongre.
- Le centre de loisirs maternelle et élémentaire « Le Paradis des Ouistitis », 51 rue du Bois de la Garenne - 77700 Magny le Hongre.
- Le centre de loisirs maternelle et élémentaire « Les P'tits Farfadets », 15 rue de la Houe - 77700 Magny le Hongre.

L'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) est un service municipal déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et conventionné avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ainsi qu'avec le Département de Seine-et-Marne.

Les actions et projets développés par la Ville dans le cadre des accueils de loisirs s'inscrivent dans une démarche d'adaptation permanente aux évolutions de l'environnement social, matériel, économique et territorial.

Les tarifs sont fixés par le conseil municipal, ils sont modulés en fonction des ressources des familles (quotient familial). Ils comprennent les activités, les sorties, le goûter et le repas du midi

- **Périscolaire matin et soir :**

Des activités culturelles, sportives, manuelles ou ludiques sont proposés aux enfants inscrits à l'accueil du soir, après le goûter, entre 17h et 18h avec l'intervention notamment de l'EMS.

- **Pause méridienne :**

Différentes activités sont proposées sur la pause méridienne pour les enfants qui souhaitent faire une activité. Ils sont libres de se reposer, de rester sur un temps calme, de s'amuser librement ou de participer à une activité encadrée par les animateurs.

Exemple de projet sur la pause méridienne :

- **La lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire.**

La sensibilisation au gaspillage alimentaire, expérimentée dans une école durant l'année scolaire 2024-2025, a été étendue à l'ensemble des écoles de la commune dès la rentrée 2025-2026. Tous les enfants doivent désormais se familiariser avec le tri sélectif à la cantine. Ils sont invités à prêter attention à ce qu'ils consomment, à ce qu'ils jettent, ainsi qu'à identifier ce qu'ils aiment ou non.

Les déchets collectés seront triés puis acheminés vers les bacs correspondant au dispositif de tri sélectif mis en place par l'agglomération du Val d'Europe.

À court terme, l'ensemble des déchets alimentaires triés par les enfants sera ensuite valorisé selon la méthode retenue par les collectivités.

Par ailleurs, chaque enfant aura la possibilité d'adapter sa portion en fonction de son appétit du jour. Il leur sera proposé une portion « petite faim » ou une portion « faim normale ».

L'objectif est que chaque enfant prenne conscience que tout ce qu'il met sur son plateau doit être consommé : pain, viande, légumes, fruits, etc.

S'ils ne souhaitent pas manger le fruit du jour en entier, ils pourront en prendre seulement la moitié ou le quart, découpé par un animateur.

Un blender sera prêté par le prestataire dans chaque cantine afin de réaliser des jus à partir du surplus de fruits. Ces jus ou les fruits restants, seront proposés au moment du goûter, le soir après l'école ou le mercredi au centre de loisirs.

Enfin, une communication importante sera mise en place autour de ce projet, associant tous les enfants ainsi que leurs familles.

- Journée du mercredi : (cf. 5 / Plan mercredi).

1.7.4 Diagnostic de la fréquentation scolaire : vers une nécessaire évolution de l'offre

Evolution globale des effectifs :

Baisse d'effectifs globale

4 à 5% par an depuis 2016

S'est accélérée : baisse de 9% en 2024

-36% en 8 ans

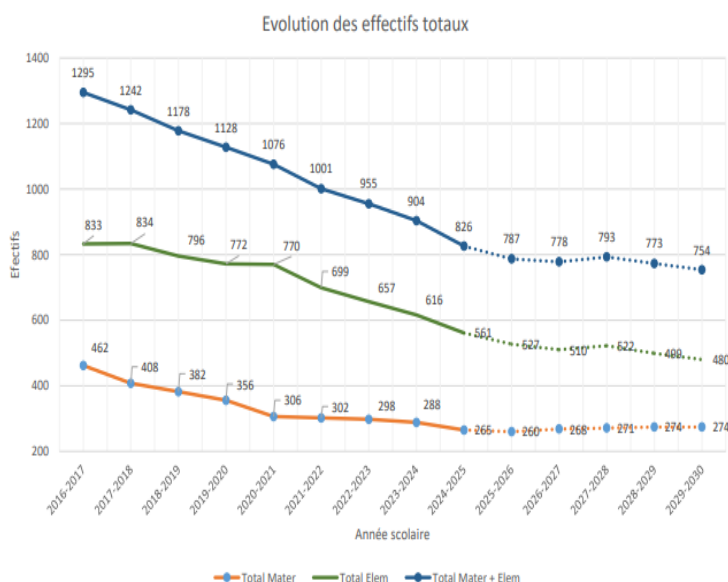
Aujourd'hui 87 PS et 146 CM2.

Baisse se poursuit : -60 élèves en 2025

Si on extrapole 85-90 PS sur 8 niveaux cela correspond à 680-720 élèves.

Nous devrions atteindre un **plancher en-dessous de 700 élèves.**

A partir de 2030-31, on n'aura plus d'écart entre les PS entrants et les CM2 sortants



❖ Une baisse continue et structurelle des effectifs scolaires

Depuis 2016, la commune enregistre une baisse moyenne de 4 à 5% par an du nombre d'élèves scolarisés dans les écoles publiques. Cette tendance, bien qu'annoncée, s'est accentuée de manière marquée en 2024 :

- -9 % en une seule année (2024),
- Soit une perte globale de 36% des effectifs en 8 ans,
- Prévision pour 2025 : -60 élèves supplémentaires.

Fermeture de l'Ecole Simone VEIL :

Considérant la baisse de fréquentation de nos écoles, qui a atteint 40 % en 10 ans, passant de 1 324 écoliers en 2014 à 826 lors de la rentrée actuelle ; considérant que les effectifs de la petite section en maternelle sont largement inférieurs à ceux des classes de CM2 ; considérant que l'établissement S. Veil, qui accueille actuellement 77 enfants répartis sur 4 classes, pourrait se retrouver avec seulement 3 classes lors de la prochaine rentrée ; et considérant que le groupe scolaire voisin, situé à 500 mètres « à vol d'oiseau », dispose de la capacité nécessaire pour accueillir les élèves du GS S. Veil, il apparaît pertinent d'envisager une organisation permettant de mieux répartir les élèves sur le territoire tout en maintenant des conditions d'apprentissage optimales.

❖ **Un effet d'entonnoir démographique**

Les données actuelles montrent un déséquilibre important entre les petites sections (PS) et les classes de CM2 :

- 87 élèves en PS contre 146 en CM2 aujourd'hui,
- Ce différentiel traduit une dynamique de déclin qui va se glisser vers le bas,
- À ce rythme, la commune atteindra un palier de 680 à 720 élèves d'ici quelques années,
- Et probablement un plancher durable autour de 700 élèves.

❖ **À l'horizon 2030 : un équilibre bas et stabilisé**

Si les tendances actuelles se confirment, à partir de 2030-2031, nous n'aurons plus d'écart significatif entre les effectifs entrants (PS) et sortants (CM2). Cela signifie :

- Une stabilisation autour de 85-90 élèves par niveau,
- Soit un total de 680 à 720 élèves répartis sur 8 niveaux scolaires (maternelle + élémentaire),
- Ce volume justifie une reconfiguration de l'offre scolaire, sans dégradation du service.

❖ **Conséquence : un scénario à deux écoles devient rationnel**

La poursuite de la gestion actuelle sur trois écoles impliquerait :

- Une sous-utilisation des locaux,
- Des coûts fixes disproportionnés (chauffage, entretien, personnel, technique),
- Des difficultés croissantes en gestion des moyens (remplacement, services ; périscolaires...).

Un scénario à deux écoles bien réparties géographiquement permettrait :

- Une meilleure allocation des moyens humains et financiers,
- Une meilleure organisation pédagogique (groupes de niveaux, décloisonnements),
- Des écoles dynamiques, avec une taille critique plus cohérente.

❖ Proposition de feuille de route

Partage de ce diagnostic avec les conseils d'écoles,

- Lancement d'une concertation avec les familles et les enseignants,
- Étude de scénarios : périmètres scolaires, adaptation des locaux, organisation des transports si besoin,
- Décision à acter pour une mise en œuvre progressive à l'horizon 2026-2027.

1.7.5 Les études dirigées :

Les enfants scolarisés dans les écoles de la commune ont la possibilité de s'inscrire aux études dirigées. Ce service municipal est proposé aux élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2. Les enfants sont pris en charge par petits groupes dans les classes, sous la responsabilité d'un agent contractuel ayant au minimum un niveau Bac +3 ou d'un enseignant de l'Éducation Nationale rémunéré par la Commune, afin d'effectuer leurs leçons, devoirs et révisions.

Cependant, plusieurs difficultés ont été identifiées : baisse de la fréquentation dans plusieurs écoles, pénurie de personnel qualifié, encadrement insuffisant avec peu de temps d'accompagnement individuel, manque de formation spécifique des encadrants, absence de salles adaptées à l'étude, et une coordination à améliorer avec les écoles et les familles. De plus, le suivi individualisé et l'évaluation de la satisfaction des familles restent à renforcer.

1.7.6 Une politique jeunesse qui vise à renforcer l'autonomie et l'engagement des jeunes

La Municipalité de Magny le Hongre tient à promouvoir la place des jeunes au sein de la collectivité. L'une de ses priorités est d'accompagner, de développer et de pérenniser son action à l'égard des 11 -17 ans, de plus en plus nombreux sur la commune, notamment au regard de l'évolution démographique de la commune. Une véritable dynamique entoure la tranche d'âge des 11 - 17 ans qui est demandeuse de participer à des activités jeunesse encadrées (culturelles, sportives, ludiques...).

Le point Jeunes : 59 rue des Labours - 77 700 Magny le Hongre.

Le Point Jeunes est un lieu où les jeunes (11-17 ans) peuvent se retrouver, discuter, échanger, se détendre entre amis, participer à des activités diverses et variées, le tout se pratiquant dans la bonne humeur et le respect de tous. Le but est de les solliciter à proposer des idées, à exprimer leurs envies afin de les accompagner dans la réalisation de projets individuels ou collectifs et la mise en place de stages, ateliers, sorties ou activités.

Ces projets de loisirs sont néanmoins éducatifs et tentent de transmettre aux jeunes des valeurs essentielles telles que l'autonomie, le respect, la tolérance, la solidarité, la prise de responsabilité...

Le Point Jeunes a un nouveau fonctionnement depuis l'année scolaire 2024. Les jeunes sont de nouveau accueillis certains mercredis et certaines soirées pendant la période scolaire. Ils sont accueillis durant les vacances scolaires, du lundi au vendredi, parfois le samedi. Un planning d'activités est mis en ligne quelques semaines avant les vacances permettant ainsi aux jeunes de venir s'inscrire aux activités, sorties et/ou veillées proposées.

Les horaires de la structure :

	Période scolaire	Vacances scolaires
Lundi	Fermé	9h00-12h30 * 13h30 - 18h00
Mardi	Fermé	9h00-12h30 * 13h30 - 18h00
Mercredi	Fermé	9h00-12h30 * 13h30 - 18h30
Jeudi	Fermé	9h00-12h30 * 13h30 - 18h00
Vendredi	Fermé	9h00-12h30 * 13h30 - 18h00
Samedi	Fermé	Fermé
Dimanche	Fermé	Fermé

Tarifs fixés par le conseil municipal, ils sont modulés en fonction des ressources des familles (quotient familial). Ils comprennent les activités, les sorties, le goûter et le repas du midi.

Partenariat avec le collège :

Depuis septembre 2021, la structure Jeunesse a développé un partenariat avec le collège, formalisé par une convention entre les deux parties. Cette convention prévoit des interventions au sein de l'établissement deux fois par semaine, entre 11h00 et 13h45, proposant des activités sur inscription pendant la pause méridienne. Ces temps d'animation permettent à l'équipe du service Jeunesse d'identifier et d'analyser les besoins et attentes des collégiens, afin de concevoir et de mettre en œuvre des projets adaptés, tant au sein du collège qu'à l'échelle communale. La Ville met à disposition deux agents du service Jeunesse pour assurer ces interventions, tandis que le collège met à disposition les locaux nécessaires. Environ soixante jeunes sont accueillis chaque semaine et bénéficient de ces temps d'animation.

Formation BAFA :

Depuis 2023, la ville propose aux jeunes de 17 ans la formation BAFA. Elle met à disposition ses locaux et un animateur formé à l'organisme de formation, permettant ainsi des coûts avantageux pour les jeunes de la commune.

Ensuite, la ville accompagne les jeunes ayant validé la première partie de la formation lors de leurs 14 jours de stage pratique dans les centres de loisirs.

1.7.7 Les séjours enfance et Jeunesse :

Enfance (CM1 – CM2) :

Chaque année, la Ville propose aux enfants de CM1 et CM2 un mini-séjour au printemps, généralement au mois d'avril, ainsi qu'un séjour estival. Ces séjours offrent à une quarantaine d'enfants l'opportunité de vivre une première expérience de départ en collectivité, dans un cadre sécurisant et convivial. Les thématiques, variées d'une année à l'autre (découverte de la nature, activités sportives, patrimoine, environnement...), favorisent l'apprentissage de l'autonomie, la vie en groupe et la découverte de nouveaux environnements.

Jeunesse (11 – 17 ans) :

Le service Jeunesse propose également un mini-séjour en avril et un séjour d'été, permettant chaque année à une quarantaine de jeunes de partir. Ces séjours constituent des temps privilégiés de partage, de découverte et de responsabilisation. Les jeunes participent activement à la vie collective et sont associés à la préparation des activités, favorisant ainsi leur implication et leur esprit d'initiative.

Une politique de départs en vacances pour tous

Chaque année, plus de 80 enfants et jeunes Hongrémaniens participent aux séjours organisés par la Ville, en hiver (ski) ou en été (mer, campagne, montagne). Encadrés

par des animateurs diplômés, ces séjours favorisent la découverte, l'autonomie et la vie collective.

Les équipements culturelle :

- Salle des fêtes
- Centres culturel La ferme sainte-genièvre
- Médiathèque
- Les boîtes à livres
- Scène de musiques actuelles du Val d'Europe File 7

Les équipements culturels de la commune constituent des lieux ressources essentiels favorisant l'accès de tous à la culture, à la créativité et à la citoyenneté culturelle.



Les équipements sportifs :

- Parcours santé et street Workout
- Halle des Sports
- Gymnase – Salle Multisports
- Stade des peupliers et terrain synthétique
- Skate Park
- Bornes à vélo

Les équipements sportifs du territoire participent pleinement à la promotion du bien-être, de la santé, de la cohésion et des valeurs éducatives du sport au cœur du PEDT.



1.8. Synthèse des consultations

Thématiques	Point faible	Point fort
Petite enfance (0-3ans)	Donner plus de lisibilité, organiser une fête de la petite enfance, mettre en place un travail sur l'analyse des pratiques, rechercher une psychologue	Offre qui correspond aux besoins de la ville mais il est nécessaire de poursuivre les passerelles avec les partenaires
Enfance (6 – 10 ans)	1. Tensions liées à la diminution démographique • baisse continue des effectifs d'enfants accueillis, générant une pression sur les équipes et leurs pérennités. 2. Complexité organisationnelle • Multiplicité des dispositifs, des sites et des temps d'accueil pouvant rendre la lisibilité du service plus difficile pour les familles. • Coordination chronophage entre les différents acteurs (écoles, centres de loisirs, prestataires, partenaires), mobilisant fortement l'encadrement. 3. Fragilité des ressources humaines • Difficultés de recrutement et de fidélisation des animateurs, dans un contexte national tendu sur les métiers de l'animation. • Turn-over partiel impactant la continuité éducative et la stabilité des équipes.	1. Une offre éducative riche, structurée et cohérente • Large palette d'activités périscolaires et extrascolaires (culturelles, sportives, artistiques, citoyennes), organisée en cycles pédagogiques favorisant la progression et l'implication des enfants. • Mise en œuvre qualitative du Plan Mercredi, garantissant un haut niveau d'exigence éducative et le respect des rythmes de l'enfant. 2. Une politique d'accessibilité et d'inclusion affirmée • Tarification progressive basée sur le quotient familial, favorisant l'accès de tous les enfants aux services municipaux. • Accueil des enfants en situation de handicap, adaptation des pratiques professionnelles et formation régulière des agents. • Attention portée à la mixité sociale et au vivre-ensemble dès le plus jeune âge. 3. Des équipements récents et adaptés • Locaux dédiés aux accueils de loisirs, modernes, fonctionnels et accessibles PMR.

	• Besoin renforcé d'accompagnement managérial des agents, notamment les plus jeunes ou les saisonniers. 4. Evaluation et exigences réglementaires • Nécessité de structurer davantage les outils de suivi et d'évaluation pour objectiver les impacts des actions menées. 5. Communication perfectible avec certaines familles • Malgré des outils existants, difficulté à toucher l'ensemble des familles de manière homogène. • Attentes parfois élevées ou divergentes des familles nécessitant un travail constant de médiation et de pédagogie sur les objectifs éducatifs du service.	• Équipements scolaires et périscolaires de qualité, facilitant la mise en œuvre de projets pédagogiques ambitieux. • Mutualisation des espaces et du matériel entre temps scolaires et périscolaires. 4. Des équipes engagées et professionnalisées • Agents investis dans leurs missions éducatives, avec une culture professionnelle partagée autour du projet éducatif territorial. • Efforts constants en matière de formation (pédagogie, handicap, sécurité, posture éducative). • Encadrement structuré (directeurs de centres, coordination enfance) permettant une mise en œuvre homogène des orientations politiques. 5. Une gouvernance éducative solide • Inscription du service Enfance dans une vision stratégique globale du parcours de l'enfant.
Jeunesse (11-25ans)	Offre de service très limitée Moyens humains très limités, mutualisés avec l'enfance Lieu identifié par les jeunes et stratégique pour les jeunes, mais mutualisé avec une association Conseil consultatif des jeunes non rattaché à la jeunesse Très peu de contact avec les jeunes de plus de 15 ans Peu d'actions et de projets pour les 15-25 ans	Volonté politique de développer l'offre de service jeunesse (11-25 ans) Locaux municipaux disponibles Des agents municipaux identifiés et compétents pour développer l'offre de service jeunesse (mutation de service, recrutement d'un responsable de service jeunesse et du point information jeunesse et d'une directrice de structure jeunesse, etc...) Dynamique de développement de l'offre jeunesse sur l'ensemble du territoire de l'agglomération du Val d'Europe

	Un fonctionnement identique à celui du secteur enfance, qui n'est pas adapté au public jeunesse	Convention établie avec le collège du territoire permettant les interventions Public existant : intéressé et demandeur Début d'échanges coorganisés avec l'agglomération entre les différents services jeunesse Des programmes d'activités aux jeunes pendant les vacances scolaires
--	---	---

1.10 Synthèse global de l'offre éducative locale

L'analyse approfondie de l'offre éducative à Magny le Hongre met en évidence un territoire dynamique, disposant d'un réseau complet d'acteurs, de structures et de dispositifs éducatifs. La commune assure une continuité éducative de la petite enfance à la jeunesse, s'appuyant sur des crèches inclusives, des écoles engagées, des accueils de loisirs de qualité et un service jeunesse en pleine structuration.

Cette richesse traduit un véritable engagement local en faveur de l'éducation, du bien-être et de la citoyenneté des enfants et des jeunes. Cependant, plusieurs défis majeurs viennent questionner l'efficacité et la durabilité de cette offre :

Une baisse continue des effectifs scolaires, entraînant une sous-utilisation des locaux et la nécessité d'une reconfiguration du maillage éducatif.

Une fréquentation inégale des dispositifs périscolaires et extrascolaires, appelant à mieux ajuster l'offre aux besoins des familles.

Des besoins émergents chez les adolescents, nécessitant des réponses nouvelles en matière d'autonomie, de participation et d'accompagnement.

Une gouvernance éducative encore fragmentée, qui limite la lisibilité et la cohérence globale des actions menées sur le territoire.

Dans ce contexte, la commune s'engage dans une transition qualitative de sa politique éducative, visant à :

Rationaliser les dispositifs existants et optimiser les ressources humaines et matérielles ;

Structurer une gouvernance éducative partagée, favorisant la concertation entre la municipalité, les équipes pédagogiques, les familles et les partenaires institutionnels ;

Faire de chaque espace éducatif (école, crèche, centre de loisirs, structure jeunesse, équipement culturel ou sportif) un lieu d'épanouissement, de citoyenneté et d'apprentissage partagé.

Ces constats fondent les nouvelles orientations éducatives 2025-2028, articulées autour de six ambitions majeures :

Garantir la continuité éducative de 0 à 17 ans.

Adapter l'offre aux évolutions démographiques et sociales.

Renforcer l'inclusion, la réussite et l'égalité des chances.

Soutenir l'autonomie, l'engagement et la citoyenneté des jeunes.

Intégrer pleinement le développement durable et la santé dans les parcours éducatifs.

Renforcer la coéducation et la gouvernance partagée au service du projet de territoire.

Ainsi, le PEDT 2025-2028 de la ville s'inscrit dans une vision globale, cohérente et collaborative, plaçant l'enfant et le jeune au cœur d'un parcours éducatif continu, inclusif et porteur de sens.

1.9 SWOT (outil interne)

À partir des données quantitatives et des retours de terrain, l'analyse SWOT suivante met en lumière les principaux atouts, fragilités, opportunités et risques du territoire éducatif de Magny le Hongre pour la période 2025-2028

PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE

	<i>POSITIF</i> <i>FORCES :</i>	<i>NEGATIF</i> <i>FAIBLESSES :</i>
<i>I N T E R N E</i>	Renforcement du soutien municipal aux écoles et aux ALSH Augmentation de 5 % des dotations municipales pour les écoles et les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), portant la dotation à 3,27 € par jour et par enfant. La participation de la Ville à l'offre culturelle progresse également de 5 %, permettant à chaque école de bénéficier d'une enveloppe dédiée à l'accueil de spectacles et d'animations culturelles tout au long de l'année. Maintien de la fréquentation périscolaire malgré la baisse démographique Déploiement de politiques plus inclusives à destination des enfants à besoins spécifiques Création d'un service jeunesse comprenant une structure jeunesse loisirs « Point Jeunes » et d'une Structure Information Jeunesse Bonne dynamique de transition écologique (tri, LED, îlots de fraîcheur) Parcours santé et développement durable encore flou Potentiel de co-construction de cours d'écoles végétalisées / oasis scolaires	- Démotivation des agents face à la baisse des effectifs - Non renouvellement d'agents contractuels - Baisse des effectifs scolaires (-36 % en 8 ans), prévision <700 élèves d'ici 2031 : équipements sous-utilisés Élèves d'une même classe avec des écarts de niveaux, de rythme, de motivation et de milieux socioculturels importants Manque de suivi personnalisé pour les enfants en difficulté ou à besoins spécifiques Décrochage des familles non suffisamment intégrées dans les dynamiques éducatives locales
<i>E X T E R N E</i>	<i>OPPORTUNITES :</i> Plus d'espaces scolaires disponibles pour adapter l'offre pédagogique et éducative Parcours citoyen actif au collège (classe défense, forum citoyen)	<i>MENACES :</i> Perte de mixité sociale sur certains sites Risque de réduction des financements CAF

L'adaptation de l'offre petite enfance :

Thématiques	Objectif généraux
Réussite éducative & inclusion scolaire	• Favoriser l'éveil sensoriel et la curiosité des tout-petits à travers des jeux adaptés. • Accompagner le développement moteur et cognitif de chaque enfant. • Stimuler l'acquisition du langage et la communication précoce. • Assurer l'inclusion de tous les enfants, y compris ceux ayant des besoins spécifiques. • Soutenir la socialisation et les premières interactions positives avec les pairs. • Faciliter les transitions entre la famille, la crèche et les autres structures pour un suivi cohérent.
Bien-être, santé & climat éducatif	• Garantir un environnement sécurisant, affectif et rassurant. • Mettre en place des routines adaptées pour le sommeil et l'alimentation. • Développer les habitudes d'hygiène et de santé dès le plus jeune âge. • Encourager l'expression des émotions et l'empathie envers les autres. • Prévenir le stress et favoriser un climat calme et apaisant. • Soutenir le bien-être physique et psychologique à travers le jeu et les activités adaptées.
Citoyenneté, culture, sport & transition écologique	• Stimuler la créativité et l'expression par le jeu, les couleurs, la musique et les sons. • Permettre la découverte de l'environnement naturel et des objets du quotidien. • Introduire les premières notions de partage et de coopération avec les autres enfants. • Encourager la curiosité culturelle par des histoires, contes et chansons adaptées. • Initier le respect de la nature et des animaux à travers de petites activités concrètes. • Développer la participation à des activités collectives simples pour renforcer le vivre-ensemble.
Spécifiques :	• Développer des passerelles pédagogiques entre la Petite Enfance, les assistants maternels et les écoles maternelles pour une continuité éducative cohérente. • Créer et soutenir des lieux de rencontre et de socialisation pour les enfants et les familles (LAEP, ateliers parents/enfants, événements annuels). • Intégrer pleinement les acteurs de la Petite Enfance dans la gouvernance et les partenariats du PEDT pour renforcer la coordination et la cohérence éducative.

L'adaptation de l'offre péri et extrascolaire

Thématiques	Objectif généraux
Réussite éducative & inclusion scolaire	- Assurer la continuité éducative et faciliter les transitions entre cycles (CE2 → CM1/CM2 → 6e). - Renforcer la coordination entre écoles et collège pour préparer sereinement les élèves au changement de cycle. - Maintenir et valoriser les partenariats éducatifs existants pour soutenir les apprentissages. - Développer les compétences des équipes éducatives pour mieux accueillir tous les enfants, y compris ceux à besoins spécifiques. - Proposer des activités inclusives et adaptées à chaque enfant pour favoriser la confiance et la réussite. - Encourager la coopération et la solidarité entre les élèves dans leurs apprentissages et projets collectifs. - Valoriser la participation des familles dans le suivi éducatif et le soutien à la réussite de chaque enfant.
Bien-être, santé & climat éducatif	- Favoriser le bien-être et la sécurité affective de chaque enfant. - Développer le respect du vivre-ensemble et la prévention des conflits. - Sensibiliser les enfants à des pratiques alimentaires responsables et à la réduction du gaspillage. - Encourager des habitudes de santé positives (hygiène, sommeil, alimentation, activité physique). - Créer un climat éducatif apaisant et stimulant pour tous. - Soutenir le développement des compétences émotionnelles et relationnelles. - Promouvoir la sécurité physique et psychologique dans tous les espaces périscolaires et extrascolaires.
Citoyenneté, culture, sport & transition écologique	- Encourager la participation des enfants à la vie collective et citoyenne (conseil municipal enfants, projets solidaires, instances participatives ALSH). - Développer l'ouverture culturelle et artistique par la découverte d'activités variées et inclusives. - Favoriser l'expression des talents et la créativité à travers des projets artistiques, culturels et sportifs.

	• Sensibiliser à l'environnement et à la transition écologique par des actions concrètes et participatives. • Promouvoir le respect et la responsabilité dans les interactions avec les autres et avec la nature. • Encourager la curiosité et l'ouverture au monde par des échanges, sorties et projets culturels locaux ou internationaux. • Développer l'esprit d'équipe et la coopération à travers des activités sportives et collectives.
--	--

L'adaptation de l'offre en direction de la jeunesse 11-25 ans :

Thématiques	Objectif généraux
Accès aux loisirs, cultures et sports	• Offrir une diversité d'activités adaptées aux besoins et aux envies des jeunes. • Favoriser l'accès aux pratiques culturelles, artistiques et sportives pour tous.
Engagement, citoyenneté et transition écologique	• Promouvoir la participation active des jeunes à la vie locale (instances et budgets participatifs). • Encourager et soutenir la création, l'innovation et les initiatives émergentes portées par les jeunes. • Développer et accompagner le bénévolat et l'engagement associatif des jeunes. • Faciliter l'accès aux projets citoyens et aux initiatives écologiques (éco-projets, solidarité, culture durable). • Sensibiliser les jeunes aux enjeux environnementaux et à la citoyenneté responsable.
Autonomie et parcours de vie	• Proposer des services d'information jeunesse fiables et accessibles. • Accompagner les jeunes dans leur parcours scolaire et professionnel (mentorat, stages, orientation). • Soutenir l'accès au logement, à la mobilité et à l'insertion sociale et professionnelle. • Développer des dispositifs favorisant la confiance en soi et l'autonomie.
Bien-être, Prévention et santé globale	• Prévenir les risques liés aux addictions, violences et comportements à risque. • Promouvoir la santé mentale, le bien-être et la qualité de vie des jeunes. • Renforcer la présence éducative et la sécurité dans les espaces fréquentés par les jeunes. • Promouvoir le bien-être et la santé mentale
Réussite éducative & inclusion scolaire	• Développer des ateliers d'accompagnement à la scolarité à partir du collège. • Favoriser et développer des actions passerelles et de mentorat du CM2 vers la 6^e. • Identifier et accompagner les jeunes en risque de décrochage scolaire afin de prévenir l'exclusion et soutenir leur parcours. • Favoriser l'égalité des chances et proposer un accompagnement personnalisé pour tous les jeunes, en partenariat avec les écoles, associations et acteurs éducatifs locaux. • Valoriser les réussites scolaires et éducatives des jeunes (brevet, baccalauréat, concours, projets citoyens), afin de reconnaître et encourager l'effort et la réussite.
Coopérations jeunesse	• Continuer à développer des partenariats avec les associations, établissements scolaires et acteurs locaux. • Favoriser les échanges et projets intergénérationnels ou interterritoriaux.

PEDT Plan-Mercredi

4.1 Présentation du label et enjeux locaux

Le Plan mercredi, labellisé depuis 2019 à Magny le Hongre, s'inscrit dans une dynamique nationale visant à garantir une offre éducative de qualité les mercredis. Ce dispositif fédère l'ensemble des partenaires éducatifs, culturels et sportifs du territoire pour proposer aux enfants des activités variées, enrichissantes et adaptées à leurs besoins, tout en assurant la confiance des familles et la montée en compétence des équipes d'animation.

4.2 Spécificités de l'accueil du mercredi (organisation, horaires)

L'accueil du mercredi est organisé dans les trois centres de loisirs de la commune, ouverts de 7h à 19h pour répondre aux besoins des familles. Les activités sont pensées pour respecter le rythme des enfants, en alternant temps de détente, ateliers éducatifs, repas, sorties et jeux libres, avec une attention particulière portée à la stabilité des équipes et à la continuité éducative sur l'ensemble de la semaine.

4.3 Intégration dans le PEDT (cohérence éducative, collaboration)

Le projet éducatif du mercredi est pleinement intégré au PEDT, garantissant la cohérence entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Une collaboration étroite est assurée entre les équipes enseignantes et d'animation, avec des échanges réguliers, une mutualisation des locaux et du matériel, et une participation active des animateurs aux instances de pilotage du PEDT.

4.4 Dispositifs partenariaux et pratiques éducatives (inclusion, mixité, communication)

Des partenariats solides sont développés avec les écoles, les familles et les associations pour favoriser l'inclusion de tous les enfants, notamment ceux en situation de handicap. Les pratiques éducatives encouragent la mixité sociale, l'accessibilité et l'information transparente des familles grâce à des outils numériques et des supports adaptés. Les animateurs bénéficient de formations régulières pour répondre aux besoins spécifiques des enfants.

4.5 Mise en valeur de la richesse du territoire (partenariats culturels, sorties)

Le Plan mercredi valorise le patrimoine local et l'environnement naturel par l'organisation de sorties, d'ateliers thématiques et de projets avec les structures culturelles (médiathèque, musées, associations). Les enfants découvrent leur territoire,

participent à des activités intergénérationnelles et s'ouvrent à la diversité culturelle grâce à un réseau de partenaires engagés.

4.6 Développement d'activités éducatives de qualité

Les activités proposées les mercredis sont conçues dans une logique de découverte, de créativité et de plaisir, couvrant des thématiques variées : culture, sport, environnement, citoyenneté, numérique, etc. Elles sont organisées en cycles pour permettre une progression pédagogique, favorisent la libre participation des enfants et aboutissent régulièrement à des réalisations collectives, garantissant un équilibre entre apprentissage et épanouissement.

5. Moyens, fonctionnement & indicateurs de suivi

5.1 Objectifs du Plan Mercredi

Le PEDT 2026–2029 vise une amélioration continue des services éducatifs municipaux sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant. À ce titre, des objectifs généraux sont identifiés, pour cadrer les attendus du Plan Mercredi.

Objectifs généraux :

- Renforcer la qualité pédagogique des temps périscolaires et extrascolaires.
- Garantir la continuité éducative entre les temps scolaire, périscolaire, familial et extrascolaire.
- Accroître l'accessibilité de l'offre éducative aux enfants à besoins spécifiques et aux publics éloignés.
- Favoriser la participation des enfants et des familles à la conception des activités.
- Promouvoir une approche éducative durable, inclusive, participative et culturellement ouverte.

Les accueils de loisirs devront s'appropriier ces objectifs généraux et les traduire en actions concrètes, accompagnées d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant d'en évaluer la mise en œuvre.

Objectifs quantitatifs (à suivre annuellement) :

Indicateur	Objectif 2028
------------	---------------

Taux de fréquentation des accueils du mercredi	> 25 % des enfants scolarisés
Taux de satisfaction des familles	> 80 % (enquête annuelle)
Taux d'encadrement sur les temps périscolaires	1 animateur pour 12 enfants (élémentaire), 1 pour 8 (maternelle)
Nombre de projets co-construits avec les familles	1 par année et par école minimum
Nombre de partenariats institutionnels actifs	+20 % par rapport à 2024
Réduction du gaspillage alimentaire (cantines)	-30 % d'ici 2028

5.2 Moyens humains mobilisés – structures et qualifications

Le service enfance est structuré autour d'une équipe coordonnée par la Direction Enfance Jeunesse Education.

Constitution des équipes des ACM (2026)

ALSH ÉQUIPE D'ANIMATION 2026-2027

ACCUEIL DE LOISIRS / ÉCOLE :	CANAILLES / SEMAILLES	FARFADETS / FAUVET	OUISTITIS / TABARLY
CLASSES MATERNELLES	4	5	2
CLASSES ÉLÉMENTAIRES	7	9	4
NOMBRES D'ENFANTS MATERNELLE	85	117	46
NOMBRES D'ENFANTS ÉLÉMENTAIRE	178	246	102
NOMBRE D'ENFANTS SCOLARISÉS	263	363	148
DIRECTION	FRANCISCO AMÉLIE	LEMAY GERMAIN	FRENET ROSELYNE
ADJOINT	ESCHENASY FRÉDÉRIC	LAPEYRADE ÉLODIE	/
ANIMATEURS TITULAIRES	RAPHANAUD GWENDOLINE	DELORME ROBIN	/
	PAVEZ NOÉLIA	TENDON ANITA	LACOMBLEZ AURÉLIE
	PILOT SANDY 80% (ne travail pas les mercredis des vacances)	VOLTE JAMES	SAISON ÉMILIE (RÉFÉRENTE+ANIMATRICE BILINGUE)
	BERGER MANUELLA	VIMBAYE LILIAN	/
	UONG JULIA	/	/
ANIMATEURS CONTRACTUELS	ROUMIEUX CLÉMENT	LERMINEZ CAMILLE	REKIOUK NAELE (A confirmer cet été)
	/	GODAIS CAPUCINE ÉMILIE MOLIERES 90% (ne travail pas pendant les vacances)	CROSNIER MELINDA
TOTAL ANIMATEURS	6 + 1 adjoint	7 + 1 adjoint	4
AFFECTATION MERCREDI	/	/	/
ATSEMS MIDI	3 ATSEMS (2 agents au 1er service et 1 agent au 2nd service)	4 ATSEMS (2 agents au 1er service et 2 agents au 2nd service)	1 ATSEM en rotation
CONTRAT HORAIRE MIDI	RECRUTEMENT	DJATCHOU CHARLINE	ROQUES SANDRINE
		GAUGUIN LAURE	/
		RECRUTEMENT	/
		RECRUTEMENT	/
ACCUEIL DE LOISIRS / ÉCOLE :	CANAILLES / SEMAILLES	FARFADETS / FAUVET	OUISTITIS / TABARLY
Prévisionnel périscolaire matin	19	22	5
Prévisionnel cantine	199	296	132
Prévisionnel périscolaire soir	64	107	52
Prévisionnel mercredi matin (1/2 journée)	12	11	/
Prévisionnel mercredi journée	94	74	/
	Regroupement Ouistitis aux Canailles mercredis		

Un plan de formation continue et annuel est mis en œuvre pour garantir un haut niveau de qualification des agents, en renforçant leurs compétences en laïcité, inclusion, éco-

gestes, gestion de conflits, parentalité, management, gestion du public, pédagogie et croisement des pratiques.

5.3 Locaux, accessibilité & équipements

Locaux mobilisés :

- 3 centres de loisirs (P'tits Farfadets, Ouistitis, Canailles)

Accessibilité et sécurité :

- Tous les bâtiments sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)
- Les locaux bénéficient d'un plan de sécurisation incluant un Plan Particulier de Mise en Sûreté et un contrôle d'accès
- Des aménagements spécifiques sont prévus pour accueillir les enfants en situation de handicap

Équipements et supports pédagogiques :

- Équipements numériques modernes : TNI, ENI, tablettes éducatives, garantissant un environnement d'apprentissage interactif et innovant
- Matériel sportif, artistique et scientifique varié et adapté
- Espaces de nature aménagés (jardins pédagogiques, potagers, îlots de fraîcheur) favorisant l'éducation à l'environnement
- Matériel de tri, composteurs et supports pédagogiques pour la sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire

5.4 Organisation type des mercredis éducatifs

Le mercredi constitue un temps éducatif à part entière, intégré au Plan Mercredi et soutenu par la CAF.

Organisation pédagogique type :

Temps	Activité
7h30 – 9h30	Accueil échelonné, jeux libres encadrés
9h30 – 11h30	Ateliers éducatifs structurés : arts, sciences, citoyenneté
11h30 – 13h30	Repas – temps calme ou sieste
13h30 – 15h30	Sorties culturelles, sportives ou projets thématiques

15h30 – 16h00	Goûter collectif
16h00 – 17h00	Activités ludiques, jeux de coopération, activités libres
17h00 – 19h00	Départ échelonné, accueil individualisé

Particularités :

- Rotation des ateliers entre les groupes d'enfants pour garantir l'égalité d'accès.
- Participation d'intervenants extérieurs : associations sportives, culturelles, artistiques.
- Thématiques mensuelles définies en lien avec les objectifs du PEDT : vivre ensemble, transition écologique, égalité filles/garçons, ouverture au monde, etc.

Effectifs moyens sur l'année 2025 les mercredis :

ACM	Moyenne
ALSH LES P'TITES CANAILLES	61
ALSH LES P'TITS FARFADETS	82
ALSH LES OUISTITIS	36

Modalités d'organisation des activités :

2 réunions de préparation avec un planning d'activités pour chaque structure

Inclusion des enfants en situation de handicap (handicap moteur, troubles de la santé, ou troubles des apprentissages ou du comportement :

Pas de spécificité, la collectivité doit mettre tout en œuvre pour assurer l'accueil de tous les enfants.

Prise en compte de la spécificité des moins de 6 ans :

Le PEDT reconnaît la spécificité des enfants de moins de 6 ans, dont les besoins physiologiques, affectifs et éducatifs nécessitent une organisation et des pratiques adaptées sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant.

L'action éducative en direction de ce public repose sur les principes suivants :

- respect des rythmes biologiques (repos, temps calmes, alternance activité/détente) ;
- sécurisation affective et climat bienveillant ;
- développement global de l'enfant (moteur, langagier, social, affectif et cognitif) ;
- apprentissages fondés sur le jeu, l'expérimentation et la manipulation ;
- continuité éducative et coéducation avec les familles.

Les temps périscolaires et extrascolaires font l'objet d'une organisation spécifique :

- espaces et matériels adaptés à l'âge des enfants ;
- encadrement renforcé et équipes formées à la petite enfance ;
- effectifs et groupes différenciés ;
- activités courtes, souples et non obligatoires, privilégiant le jeu libre et l'éveil.

Les contenus éducatifs proposés favorisent prioritairement :

- le développement du langage et de l'expression ;
- la motricité globale et fine ;
- l'éveil sensoriel, artistique et corporel ;
- la socialisation et le vivre-ensemble.

La mise en œuvre du PEDT s'appuie sur une coordination étroite entre les acteurs éducatifs (enseignants, ATSEM, animateurs, partenaires petite enfance) et sur un dialogue régulier avec les familles.

La qualité de l'accueil des moins de 6 ans fait l'objet d'un suivi spécifique, intégrant l'observation du bien-être des enfants, les retours des familles et l'évaluation des pratiques professionnelles.

Les partenaires existants (liste non exhaustive) :

Partenaires institutionnels *	Service culture , festivité , sports , education nationale
Partenaires associatifs**	FILE 7, PASSERELLE
Autres partenaires***	Convention avec un apiculteur

* Institutions à vocation sportive, culturelle, artistique ou scientifique, etc.

**Partenaires associatifs de jeunesse et d'éducation populaire ; associations à vocation sportive, culturelle, artistique ou scientifique, etc.

***Sites naturels (parcs naturels, jardins et fermes pédagogiques, etc.), intervention ponctuelle des bénévoles, des parents, etc.

2. L'évaluation du PEDT / Plan mercredi

5.1 la fonction d'évaluation

L'évaluation se donne plusieurs objectifs :

- Aider le comité de pilotage à suivre la mise en œuvre du PEdT – Plan mercredi
- Engager tous les acteurs.trices dans une démarche d'élaboration collective et de suivi du projet

- Prendre en compte les avis et contributions de tous les acteurs.trices, dont les élèves et les parents
- Favoriser un dialogue efficace entre les professionnels du périscolaire et de l'école
- Permettre aux concepteurs.trices du PEdT – Plan mercredi de se centrer sur la recherche de cohérence et de continuité des différents temps de l'enfant
- Permettre l'élaboration d'un nouveau PEdT – Plan mercredi s'appuyant sur les enseignements tirés de l'expérience du précédent

5.2 Les indicateurs d'évaluation du PEdT

En veillant à ce que les **objectifs généraux** du PEdT soit poursuivis grâce à la mise en œuvre du schéma de développement, chaque action sera évaluée séparément en fonction des critères et indicateurs renseignées sur les fiches (voir annexes) et ce tout au long de la démarche dans le cadre d'une dynamique de projet.

5.6 Les modalités de mise en œuvre de la démarche d'évaluation

L'évaluation sera effectuée au long court durant la période de mise en œuvre du PEdT – Plan mercredi. Comme le présente le schéma de développement, un bilan global sera réalisé en 2027. L'évaluation sera mise en œuvre par le comité technique, deux fois par an, et présenté au comité de pilotage, une fois par an. Le suivi sera réalisé par le coordinateur du PEdT – Plan mercredi en lien avec les acteurs.trices du projet.

6.1 Tableau de bord semestriel

Un tableau de bord semestriel, composé de 32 indicateurs répartis sur six axes stratégiques (réussite éducative, bien-être, citoyenneté, jeunesse, petite enfance, gouvernance), permet de suivre précisément la mise en œuvre du PEDT.

Ces indicateurs mesurent aussi bien la progression scolaire, l'inclusion, la satisfaction des familles, la participation aux activités, que l'efficacité des partenariats et la gouvernance partagée.

Le détail des indicateurs et leur suivi figure en annexe.

6.2 Enquête annuelle familles/enfants/jeunes

Chaque année, une enquête est menée auprès d'au moins 15 % des familles et des enfants fréquentant les structures éducatives de la commune. Cette enquête recueille leur satisfaction, leurs attentes et leurs propositions d'amélioration, via des questionnaires adaptés à l'âge, des ateliers ou des entretiens.

Les résultats sont analysés et présentés en comité de pilotage pour ajuster les actions du PEDT et mieux répondre aux besoins du terrain.

6.3 Audit mi-parcours CAF 2027

À mi-parcours, un audit approfondi est réalisé en partenariat avec la CAF et l'État. Il vise à évaluer la réalisation des actions, mesurer l'impact du PEDT, analyser les écarts éventuels et formuler des recommandations pour ajuster la stratégie jusqu'à 2028. Cet audit garantit la conformité du PEDT aux référentiels nationaux et conditionne l'accès aux financements.

6.4 Comité de pilotage et ajustements

Le comité de pilotage, réunissant tous les partenaires éducatifs (commune, Éducation nationale, CAF, associations, familles, professionnels), se réunit au moins deux fois par an. Il suit l'avancement du PEDT, analyse les évaluations, décide des ajustements nécessaires et assure la communication auprès des acteurs et des familles. Cette gouvernance partagée garantit la réactivité, la transparence et la qualité du projet éducatif territorial sur toute sa durée.

7. Petit glossaire de Charabia moderne

Dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire, un certain nombre d'acronymes, de dispositifs ou d'institutions spécifiques sont mobilisés. Ce glossaire a pour vocation de clarifier les termes techniques utilisés tout au long du document, afin de faciliter la lecture, l'appropriation et la mise en œuvre partagée du projet par l'ensemble des parties prenantes.

Terme	Définition
PEDT	Projet Éducatif de Territoire.
Plan mercredi	Dispositif national visant à renforcer la qualité éducative des accueils périscolaires du mercredi, en lien avec le PEDT.
ALSH	Accueil de Loisirs Sans Hébergement. Structure municipale d'accueil des enfants en dehors du temps scolaire (mercredis, vacances, etc.).
AESH	Accompagnant des élèves à situation d'handicap,
ACM	Accueil Collectif de Mineurs.
CAF	Caisse d'Allocations Familiales.
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale.
RPE	Relais Petite Enfance.

LAEP	Lieu d'Accueil Enfants Parents.
TNI / ENI	Tableau Numérique Interactif / Écran Numérique Interactif.
PMR	Personne à Mobilité Réduite. Catégorie désignant les publics nécessitant une accessibilité adaptée (mobilité, handicap, âge...).
AD'AP	Agenda d'Accessibilité Programmée. Document obligatoire définissant les travaux à réaliser pour rendre accessibles les établissements recevant du public.
ATSEM	Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles.
SDJES	Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.
DSDEN	Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.
IEN	Inspecteur de l'Éducation Nationale
SIJ	Service Information Jeunesse.
EMS	Ecole Multi-sports
Fiche-action	Document synthétique décrivant une action spécifique du PEDT (objectifs, publics, indicateurs, partenaires, calendrier).

8. Annexes (documents détaillés et outils opérationnels)

- Annexe 1 : bilan sous forme de synthèse pour la période 2022-2025
- Annexe 2 : Objectifs opérationnels détaillés et Fiches actions par axe stratégique sous forme de synthèse pour la période de 2026-2029